

ÉVALUATION DU PROGRAMME

DE PRÉVENTION DES ABUS

EN CHAUDIÈRE-APPALACHES

TROISIÈME PHASE



Effets sur les signalements
et les fausses allégations

Québec 

Document produit par le Service en surveillance/recherche/évaluation
de la Direction de santé publique et de l'évaluation
de l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

Idée originale : Martine Couture, agente de planification et programmation

Conception de l'étude : Josée Rousseau, agente de recherche sociosanitaire

Analyse : Josée Rousseau, agente de recherche sociosanitaire
avec la collaboration de Sylvie Veilleux, technicienne en recherche psychosociale

Rédaction : Josée Rousseau, agente de recherche sociosanitaire

Traitement de l'information : Sylvie Veilleux, technicienne en recherche psychosociale

Révision de texte : Sylvie Lepage, secrétaire

Mise en page : Sylvie Lepage, secrétaire

Présentation ou référence suggérée :

ROUSSEAU, Josée. *Évaluation du programme de prévention des abus en Chaudière-Appalaches : effets sur les signalements et les fausses allégations*, Sainte-Marie, Direction de santé publique et de l'évaluation, Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, 2006, 63 p.

Vous pouvez télécharger la publication gratuitement sur le site Web de l'Agence
www.rrsss12.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada, 2006

Bibliothèque nationale du Québec, 2006

ISBN 2-89548-327-2 (version imprimée)

2-89548-328-0 (version PDF)

Document déposé à Santécom (<http://santecom.qc.ca/>) 12-2005-028

© Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

La réalisation de cette étude a été rendue possible
grâce à une subvention octroyée conjointement par le ministère de la Santé et des Services sociaux
et l'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches
dans le cadre du Programme de subventions en santé publique pour des projets d'étude et d'évaluation.

Février 2006

Nous souhaitons d'abord remercier les collaborateurs des Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches, sans qui cette étude n'aurait pu être réalisée. Plus précisément, nous remercions monsieur Michel K. Laflamme, coordonnateur à la promotion et au contrôle de la qualité des services, qui a gentiment offert son soutien pour préciser certaines données recherchées et clarifier les voies à suivre afin de les obtenir. De même, merci à madame Monique Verville, analyste programmeuse qui a extrait l'information nécessaire des banques de données sur les signalements, nous permettant ensuite d'effectuer nos propres analyses. Elle a également eu la patience de répondre à chacune de nos questions, cela pendant plusieurs mois. Merci, aussi, à tous les participants à l'étude des centres jeunesse qui ont accepté d'offrir un peu de leur temps pour discuter avec nous, en entrevue, des impacts du programme de prévention des abus sur les signalements reçus et traités en Chaudière-Appalaches.

La participation des intervenants animateurs du programme des centres de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches a, elle aussi, été cruciale pour la réalisation de l'étude. Nous tenons à les remercier chaleureusement du temps qu'ils ont pris pour fournir l'information requise pour l'étude.

Merci aussi aux membres du comité de lecture dont les commentaires pertinents ont permis de grandement bonifier ce rapport. Il s'agit de mesdames Martine Couture, Sylvie Veilleux, Andrée Fafard et Sylvie Lepage ainsi que messieurs Jacques Samson, Alain Turbide et Philippe Lessard.

De même, nous tenons à remercier madame Sylvie Veilleux et monsieur Danny Belzile en raison du soutien indispensable offert pour la compréhension et le traitement des données statistiques provenant des centres jeunesse.

Finalement, un merci particulier est aussi adressé à madame Martine Couture, responsable de ce programme de prévention des abus à la Direction de santé publique et de l'évaluation de Chaudière-Appalaches. C'est elle qui a fait germer l'idée d'effectuer cette évaluation et a fait preuve d'une grande disponibilité pour aider à clarifier les questions de recherche et offrir son soutien et son expertise tout au long de ce projet.

Contexte	7
LE PHÉNOMÈNE DES ABUS : AMPLEUR, CONSÉQUENCES ET IMPORTANCE SOCIALE	7
LES EFFETS DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES ABUS SUR LES SIGNALEMENTS	8
LE PROCESSUS DE DÉVOILEMENT	9
LE RISQUE DE LA FAUSSE ALLÉGATION EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION.....	9
L'IMPORTANCE DE CETTE TROISIÈME PHASE DE L'ÉVALUATION	10
EN RÉSUMÉ.....	11
Méthode	13
OBJECTIFS.....	13
Objectif général.....	13
Objectifs spécifiques	13
STRATÉGIES DE COLLECTE DE DONNÉES.....	14
Collecte de données concernant les signalements connus des intervenants animateurs des centres de santé et de services sociaux (CSSS)	14
Grille de collecte d'information en continu	14
Entrevues au sujet des fausses allégations.....	15
Collecte de données concernant les signalements reçus à la DPJ	15
utilisation de la banque de données 2004-2005 de la DPJ.....	15
utilisation de la banque de données 1997-2004 de la DPJ.....	17
Entrevues avec les informateurs de la DPJ	18
Résultats : Les effets sur les signalements	19
SIGNALEMENTS EFFECTUÉS PAR LES ANIMATEURS À LA SUITE DU PROGRAMME EN 2004-2005.....	19
Nombre et provenance des signalements effectués.....	19
Caractéristiques des signalements effectués	20
EN RÉSUMÉ.....	23
DONNÉES DE LA DPJ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2004-2005.....	24
Analyse des signalements pertinents selon la période	24
Analyses supplémentaires pour évaluer une influence possible du programme	25
Proportion de signalements pour abus physiques, psychologiques et sexuels en fonction du total de signalements.....	25
Analyse des signalements pertinents selon la catégorie de signalants	26
EN RÉSUMÉ.....	27
COMPARAISON DES TAUX DE SIGNALEMENTS POUR LES ANNÉES PRÉCÉDANT LE PROGRAMME ET CELLES PENDANT SON APPLICATION	28
EN RÉSUMÉ.....	30
PERCEPTIONS DES INFORMATEURS DES CENTRES JEUNESSE	31
Description des informateurs rencontrés	31
Niveau de connaissance du programme.....	31
Effets observés du programme sur les activités reliées aux signalements.....	32

Autres commentaires ressortis	33
EN RÉSUMÉ.....	33
Résultats : Les fausses allégations	35
DESCRIPTION DES SITUATIONS NOTÉES PAR LES INTERVENANTS DE C.S.S.S	35
Nature des situations et des actions des intervenants face à celles-ci.....	35
Résolution des situations et facteurs explicatifs	36
Implication du programme.....	36
PERCEPTIONS DES INFORMATEURS DES CENTRES JEUNESSE	36
EN RÉSUMÉ.....	37
Conclusion	39
À QUEL POINT LE PROGRAMME SUSCITE-T-IL DES SIGNALEMENTS À LA DPJ?	39
Selon les informateurs de l'étude, le programme suscite un nombre limité de signalements	39
Les analyses effectuées sur les banques de données ne démontrent pas d'effet du programme sur les signalements.....	40
EST-CE QUE LE PROGRAMME EST À L'ORIGINE D'UNE PROBLÉMATIQUE DE FAUSSES ALLÉGATIONS?.....	41
Non, très peu de fausses allégations sont rapportées selon les informateurs	41
Les signalements associés au programme apparaissent pertinents.....	41
Les intervenants animateurs possèdent les outils et l'environnement de services requis pour effectuer adéquatement les signalements.....	41
AUTRES CONSTATS DE L'ÉTUDE	42
Le programme n'est pas connu suffisamment par les personnes concernées des Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches (CJCA).....	42
EN CONCLUSION.....	43
Bibliographie	45
Annexe A Grilles de collecte auprès des intervenants animateurs pour les signalements	47
Annexe B Grille de collecte auprès des intervenants animateurs pour les périodes d'implantation	49
Annexe C Regroupement des municipalités par période de présentation du programme	51
Annexe D Grille d'entrevue auprès des intervenants des centres jeunesse	59
Annexe E Grille d'entrevue auprès des intervenants animateurs	61
Annexe F Calcul des taux de signalements	63



Cette première section du rapport permet d'abord de qualifier l'ampleur du phénomène des abus envers les enfants. Ensuite, cette troisième phase de l'évaluation du programme de prévention des abus sera située dans le processus complet d'évaluation réalisé jusqu'à maintenant. Finalement, quelques résultats de recherches retrouvés dans la littérature publiée sur les effets des programmes de prévention des abus sur l'identification de cas et les signalements de situations abusives seront présentés.

LE PHÉNOMÈNE DES ABUS : AMPLEUR, CONSÉQUENCES ET IMPORTANCE SOCIALE¹

L'enquête de la Direction Santé Québec de l'Institut de la statistique du Québec a permis d'établir les premiers taux annuels de prévalence du recours à des conduites à caractère violent (psychologiques et physiques) à l'endroit des enfants âgés de moins de 18 ans vivant dans la famille (Clément et al., 2000). Les mères québécoises furent interrogées sur les stratégies de résolution de problèmes utilisées auprès de leurs enfants. Cette enquête révèle que, malgré un recours quasi-universel à des stratégies pacifiques dans les familles, des stratégies violentes sont aussi utilisées. Plus concrètement, 44 % des mères soulèvent l'utilisation, à trois reprises ou plus, au cours des 12 mois précédant l'enquête, de conduites de violence psychologique (crier contre l'enfant, hurler, sacrer à son endroit, le traiter de noms, le menacer) à l'endroit des enfants de leur famille. De la même manière, 16 % mentionnent l'utilisation, trois fois ou plus, au cours des 12 mois précédant l'enquête, de violence physique mineure (ex. pincer, taper sur les fesses, secouer) et 1 % de violence physique sévère (ex. taper au visage ou sur la tête, donner des coups de poing et de pied, administrer une raclée, frapper avec un objet). En ce qui a trait spécifiquement à la violence physique sévère, un enfant sur quinze en aurait vécu au moins un épisode au cours de la période étudiée. Selon les auteurs, ce taux « [...] inspire des inquiétudes non seulement à l'égard du respect des droits, mais aussi en ce qui a trait au développement et à la sécurité des enfants. » (Clément et al., 2000 : 15)

De plus, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2001), dans les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle, soutient qu'une forte proportion des victimes d'agressions sexuelles sont des enfants et que la plupart d'entre elles sont commises par un proche ou une personne connue de la victime. Les données du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSQ,

1. Ces sections sont inspirées de la lettre d'intention (Couture, 2004) et du formulaire de présentation des projets dans le cadre du Programme de subventions en santé publique (Fafard et Rousseau, 2005) qui concernent cette recherche.

2004), confirment ces faits en précisant que les enfants de moins de 18 ans constituent 68 % des victimes d'infractions sexuelles et que près de 8 victimes d'infractions sexuelles sur 10 connaissent l'auteur présumé.

Bien que les données sous-estiment l'ampleur de la problématique des abus physiques, psychologiques et sexuels, les conséquences chez les victimes sont nombreuses (MSSS, 2003). Notamment, les enfants abusés rencontrent des problèmes physiques et psychologiques tels que les blessures, les retards de croissance et de développement, les troubles de conduite, la délinquance et les toxicomanies ainsi que d'autres problèmes survenant à l'âge adulte (MSSS, 2003). L'anxiété, la dépression, le stress post-traumatique, les problèmes de comportement, les conduites sexuelles non-appropriées à leur niveau de développement et une faible estime de soi sont, plus précisément, les principaux symptômes conséquents aux abus sexuels (MSSS, 2001).

Dans le Programme national de santé publique 2003-2012 (MSSS, 2003), les abus sont toujours reconnus comme une problématique prioritaire affectant les jeunes et les enfants. L'objectif à ce niveau étant de « [...] réduire les problèmes d'abus physique et psychologique, d'agression sexuelle et de négligence à l'endroit des enfants et des adolescents. ». Le ministère de la Santé et des Services sociaux identifie, quant à lui, l'existence des agressions sexuelles comme une situation sociale grave, parce qu'elles portent atteinte à l'intégrité physique et psychique des victimes et, principalement, des femmes et des enfants (MSSS, 2001). D'un même essor, le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs conférerait aux abus le statut de problème grave de santé publique (MacMillan, 2001). Or, l'un des rôles de la santé publique est de contribuer à prévenir de telles situations.

Dans ce contexte, certaines avenues de recherche proposent de donner aux enfants les outils nécessaires pour se protéger des situations à potentiel abusif ou de les dénoncer selon le cas. À cet égard, les Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle (MSSS, 2001) proposent de *renforcer et intensifier les activités de prévention des agressions à l'endroit des enfants, à partir des stratégies qui sont reconnues efficaces ou prometteuses*. Elles proposent, également, de favoriser le dépistage des personnes victimes d'agressions sexuelles en *informant la population sur les ressources d'aide et de protection... et sur les démarches à entreprendre dans un cas d'agression sexuelle; et en rappelant à la population que toute personne a l'obligation légale de signaler sans délai la situation au directeur de la protection de la jeunesse lorsqu'elle a un motif raisonnable de croire qu'un enfant est victime d'une agression sexuelle*.

LES EFFETS DES PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES ABUS SUR LES SIGNALEMENTS

Briser le mur du silence, afin que l'abus prenne fin et que l'enfant puisse être mieux protégé et aidé face aux conséquences de l'abus, est un objectif de prévention secondaire recherché par la plupart des programmes de prévention des abus (MacIntyre et Carr, 1999). Malgré cela, peu d'études furent réalisées sur la relation entre les programmes de prévention des abus et les dévoilements (MacIntyre et Carr, 1999; Hébert et Tremblay, 2000).

Toutefois, MacIntyre et Carr (1999) ont réalisé une étude intéressante à ce sujet en Irlande. Ils ont comparé les dossiers des cas référés pour abus sexuel dans un centre d'investigation selon que les enfants concernés aient reçu (n = 145) ou non (n = 443) le programme de prévention STAY SAFE. Leurs

résultats démontrent, entre autres, qu'une proportion plus grande d'enfants ayant eu le programme ont finalement avoué qu'ils avaient vécu un abus sexuel, qu'ils avaient plus tendance à confier d'abord leur situation d'abus à leurs professeurs et que ces derniers réfèrent plus souvent au centre d'investigation. Également, les enfants ayant reçu le programme révélaient plus souvent de façon directe et intentionnelle qu'ils vivaient un abus. En conséquence, chez les élèves ayant expérimenté le programme, la référence au centre d'investigation était plus souvent associée au fait que l'enfant avait révélé lui-même sa situation d'abus. Un plus haut taux d'abus fondés est aussi apparu chez les participants au programme.

LE PROCESSUS DE DÉVOILEMENT

Le dévoilement d'une situation d'abus n'est pas une chose simple. Plusieurs études réalisées l'illustrent. Voici comment Mac Intyre et Carr (1999), résumant et précisant ce constat (traduction libre) :

« Les études effectuées sur les adultes ayant vécu un abus sexuel illustrent le fait que la majorité n'ont jamais parlé à quiconque de leur situation. En outre, quand les enfants font un dévoilement à ce sujet, il y a de façon typique un délai qui s'étire souvent sur des années avant que cela soit effectué. Le phénomène de domination de l'abuseur est en cause, mais également le sentiment d'impuissance, et d'être pris au piège de l'enfant. [...] D'autres facteurs peuvent influencer la capacité de l'enfant à révéler sa situation : son âge, la gravité de l'abus, l'identité de l'abuseur. » (Mac Intyre et Carr, 1999 : 1328)

LE RISQUE DE LA FAUSSE ALLÉGATION EN LIEN AVEC LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

Certains spécialistes posent un regard critique sur les effets des programmes de prévention des abus sur les enfants. Sans nier qu'il puisse exister des programmes bien conçus, Van Gijseghem (1999) soulève que bon nombre de programmes de prévention des abus ont un caractère hautement suggestif. Il va même plus loin en affirmant qu'« aucun programme, aussi respectueux soit-il, ne peut contrer sa tendance à la suggestion. ». Il soutient qu'attirer l'attention de l'enfant sur les parties génitales et suggérer que des adultes puissent vouloir les toucher dans cette intimité est en soi un contexte très suggestif, ce qui peut avoir un effet néfaste sur la psyché enfantine. Il explique son point de vue en ces termes :

« Toute intervention marquée par la suggestion risque d'introduire dans l'esprit de l'enfant une réalité qui n'y était pas auparavant. Certains propos ou certaines images peuvent conduire l'enfant à interpréter ou à réinterpréter des gestes pourtant anodins ou, pire, d'en imaginer de toutes pièces. Ce risque est d'autant plus réel que l'imagination enfantine incline à "mésinterpréter" le réel. » (Van Gijseghem, 1999 : 81)

Toujours selon le même auteur, l'aspect suggestif s'illustre par les flambées de signalements ayant lieu à la suite de la tenue de certains programmes. Quoiqu'un certain nombre de ces signalements soient fondés et nécessaires, plusieurs sont plutôt douteux ou même farfelus et indiquent qu'une modification a eu lieu dans l'imaginaire de l'enfant (Van Gijseghem, 1999).

L'IMPORTANCE DE CETTE TROISIÈME PHASE DE L'ÉVALUATION

Le *Programme de prévention des abus pour les élèves de première année du deuxième cycle du primaire en Chaudière-Appalaches* permet d'utiliser des stratégies de préventions reconnues prometteuses et de favoriser l'identification de cas d'abus. Il est l'une des stratégies préventives disponibles. Il est offert aux élèves de première année du deuxième cycle du primaire et est présenté dans un processus s'échelonnant sur cinq rencontres d'environ 50 minutes chacune. Il inclut certains éléments (gradation de la notion d'abus, éléments de sexualité, discussions, exercices) qui, selon les chercheurs (Tourigny et Lavergne, 1995), permettraient d'augmenter l'acquisition des connaissances et des comportements d'autoprotection par les enfants.

Le programme a été évalué, une première fois, en 2002-2003, ce qui a confirmé sa concordance avec les éléments prometteurs retrouvés dans la littérature ainsi que la relative uniformité et conformité de son implantation. Une deuxième phase de l'évaluation, réalisée en 2004, a permis de conclure que le programme contribue à augmenter le niveau de connaissances des élèves et qu'il ne semble pas provoquer d'effets négatifs importants sur les comportements et les sentiments des enfants.

En outre, dans le cadre de ce programme, la sensibilisation effectuée auprès du personnel scolaire et des parents rappelle leur responsabilité, en matière de signalement, et informe sur les indices permettant de détecter un enfant victime d'abus et aussi sur les façons de recevoir le dévoilement d'une telle situation. D'ailleurs, l'interaction parent-enfant concernant la prévention des abus et le programme a été investiguée au cours des deux études évaluatives réalisées précédemment (Bourassa et Rousseau, 2004; Rousseau, 2005). Il ressort que la moitié des enfants dont les parents ont répondu au questionnaire sont relativement peu sensibilisés face aux abus avant que le programme ne leur soit donné. Normalement, des signalements ou divers appels à l'aide pourraient donc résulter du programme.

En effet, lors de la première évaluation du programme, réalisée au cours de l'année scolaire 2002-2003, il est ressorti que le programme a permis de dépister bon nombre de situations vécues par les enfants : relations avec les autres enfants difficiles, violence par les pairs, abus sexuels, etc. Cette évaluation révèle précisément que 24 signalements furent effectués en lien et à la suite du programme. De même, 210 situations diverses ont nécessité une intervention ponctuelle et 45 un suivi psychosocial de la part des intervenants (Bourassa et Rousseau, 2004). Au cours de cette évaluation, on précisait aussi, qu'exceptionnellement, des jeunes révèlent sciemment des histoires d'abus non fondées, ce que nous classifions sous le vocable de « fausses allégations d'abus ».

La présente évaluation souhaite donc mesurer, de façon plus approfondie que la précédente, les signalements associés au programme et investiguera les cas de fausses allégations d'abus survenant en lien avec le programme (effet pernicieux à éviter). Cette troisième et dernière phase d'évaluation permettra de boucler la boucle et de terminer une évaluation exhaustive du programme qui est, somme toute, rarement retrouvée avec un programme de prévention, en particulier au Québec.

EN RÉSUMÉ...

Le problème des abus est considéré comme prioritaire en raison, principalement, des lourdes conséquences qu'il a sur ses victimes. Le programme de prévention des abus évalué ici tend d'abord à favoriser l'acquisition des connaissances et des comportements d'autoprotection par les enfants, mais aussi à favoriser l'identification de cas plus rapide des abus afin que ceux-ci prennent fin et que l'enfant puisse être aidé et protégé.

Toutefois, le dévoilement de l'abus n'est pas un processus simple et sans embûches. Peu d'études ont d'ailleurs porté sur la relation entre les programmes de prévention des abus et les dévoilements. Tandis que certaines études montrent des effets bénéfiques à ce niveau, des spécialistes remettent en question la pertinence de tels programmes, puisqu'ils sont suggestifs et peuvent être à l'origine de fausses allégations d'abus.

La présente évaluation souhaite donc mesurer les signalements associés au programme et investiguera si de fausses allégations d'abus surviennent en lien avec le programme (effet pernicieux à éviter).



Cette partie du rapport présentera, succinctement, la méthode utilisée pour réaliser cette troisième phase de l'évaluation. Les objectifs de l'étude seront d'abord clarifiés pour ensuite enchaîner avec les diverses stratégies de collecte utilisées auprès des intervenants animateurs des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

OBJECTIFS

OBJECTIF GÉNÉRAL

Examiner les effets du programme de prévention des abus sur les signalements faits à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) de Chaudière-Appalaches.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Quantifier les signalements effectués à la DPJ qui semblent associés directement à la tenue du programme de prévention des abus en 2004-2005 : abus physiques, psychologiques et sexuels.
- Suivre la courbe des signalements reçus à la DPJ en lien avec les périodes d'application du programme de prévention des abus dans les divers regroupements de municipalités et au cours des différentes périodes temporelles de l'année scolaire 2004-2005.
- Comparer les taux de signalements pour abus physiques, psychologiques et sexuels pour les trois années avant l'implantation du programme et pour les trois années pendant que le programme est offert.
- Documenter les effets du programme de prévention des abus sur le travail des équipes impliquées dans la réception, le traitement et l'évaluation des signalements.
- Examiner le rôle possible du programme en tant que facteur « suggestif » dans la formulation de fausses allégations d'abus et, si approprié, proposer des avenues de solutions à la situation observée.

STRATÉGIES DE COLLECTE DE DONNÉES

Cette étude est de nature descriptive. L'information recueillie pour décrire le phénomène à l'étude provient des intervenants responsables de l'application du programme dans les écoles, ou encore, de la DPJ. La collecte de données a débuté en janvier 2005 et s'est poursuivie jusqu'à la fin octobre 2005.

COLLECTE DE DONNÉES CONCERNANT LES SIGNALEMENTS CONNUS DES INTERVENANTS ANIMATEURS DES CENTRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)²

Grille de collecte d'information en continu

L'information concernant les signalements effectués semblant directement associés au programme fut recueillie par les intervenants animateurs de toutes les équipes d'animation des CSSS de la région. En outre, la possibilité que ceux-ci aient eu connaissance de signalements effectués par le milieu scolaire ou par des personnes dans l'entourage de l'enfant fut investiguée. Une grille (présentée à l'annexe A) a donc été remplie par tous les intervenants pivots du programme, elle portait sur la période scolaire 2004-2005, et visait à colliger les variables suivantes :

- nombre de signalements (pour abus sexuel, physique et psychologique) effectués par l'équipe d'intervenants animateurs concernant des enfants de troisième année ayant reçu le programme;
- nombre de signalements (pour abus sexuel, physique et psychologique) effectués par le milieu scolaire ou l'entourage pour les enfants de troisième année ayant reçu le programme;
- dates des signalements;
- localisation géographique des signalements : municipalité, école;
- types de signalements effectués (abus sexuel, physique et psychologique);
- types d'abus sexuels concernés (abus intra ou extrafamilial);
- présence ou non de fausses allégations d'abus survenus pendant la période entourant le programme et qui ont un lien possible avec celui-ci.
- dates de dispensation du programme pour chacune des écoles.

Il importe de souligner d'emblée que l'effet du programme sur le taux de signalement peut dépasser le cadre de la période d'application du programme et de la collecte de données. Par exemple, un signalement peut être effectué six mois plus tard même si le processus a été initié au moment de la tenue du programme. En outre, les informateurs clés de cette étude (les intervenants animateurs) ne

2. Le programme est offert par des équipes travaillant selon un découpage du territoire correspondant à celui des anciens CLSC. Toutefois, l'appellation utilisée dans ce document est actualisée par le terme intervenants animateurs des CSSS.

peuvent avoir été informés de tous les signalements effectués qui sont associés au programme. Un portrait partiel de la réalité est donc obtenu, mais il sera tout de même possible d'esquisser une tendance.

Entrevues au sujet des fausses allégations

Des entrevues individuelles furent réalisées avec les intervenants ayant eu à faire face à des situations de fausses allégations d'abus. Le but des entrevues est de recueillir la description des situations survenues afin de mieux évaluer le caractère « suggestif » du programme, de documenter ce phénomène de façon satisfaisante et de l'analyser. Les questions sont présentées à l'annexe B.

COLLECTE DE DONNÉES CONCERNANT LES SIGNALEMENTS REÇUS À LA DPJ

Utilisation de la banque de données 2004-2005 de la DPJ

La banque de données sur les signalements effectués à la DPJ fut utilisée pour extraire l'information permettant de comparer le nombre de signalements reçus se situant *avant*, *pendant* et *après* la tenue du programme concernant l'année scolaire 2004-2005. En fait, divers regroupements de municipalités furent effectués en fonction de la période pendant laquelle le programme a été donné dans les diverses écoles. Ainsi, trois périodes de 4 mois correspondant aux moments se situant *avant le programme*, *pendant ou immédiatement à la suite du programme* et *après le programme* furent déterminées pour chacun de ces regroupements. Les différents regroupements de municipalités ainsi que les dates déterminant les périodes sont présentées à l'annexe C³.

Certaines données spécifiques furent extraites de la banque pour effectuer ces comparaisons et ce sont les signalements reçus (retenus et non retenus) ayant les caractéristiques suivantes :

- pour les enfants nés entre le 1^{er} octobre 1995 et le 30 septembre 1996, ce qui correspond aux dates de naissance de la majorité des enfants de troisième année (8 ou 9 ans) pour l'année scolaire 2004-2005;
- pour les abus de type physique (38GP), psychologique (38B) ou sexuel (38GS)⁴;
- en fonction des dates spécifiques définissant les périodes *avant*, *pendant* et *après* le programme pour chacun des regroupements de municipalités constitués sur la base des dates de présentation du programme dans les diverses écoles.

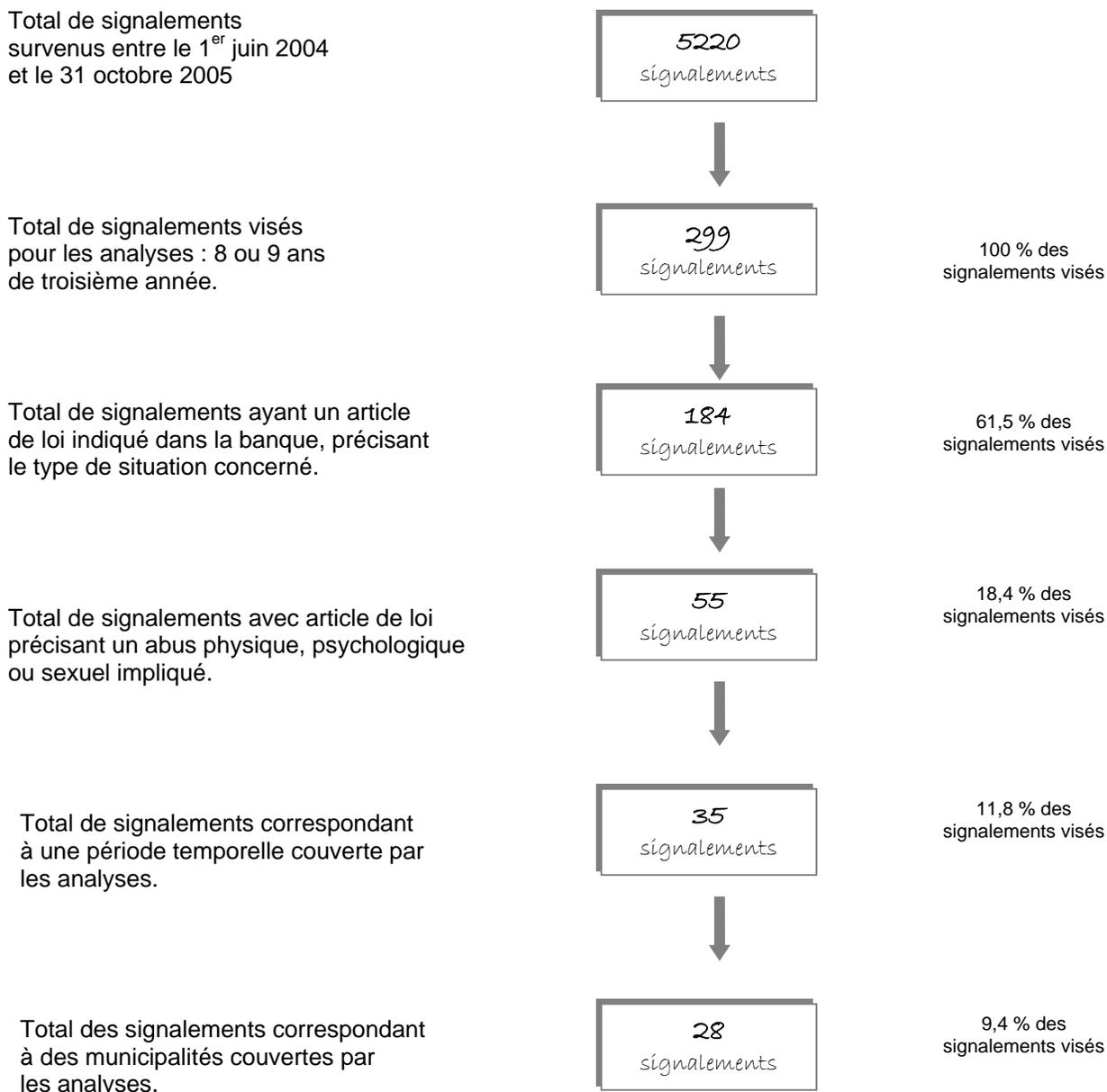
Comme ces analyses ont pour but d'estimer si le programme a un effet plus large que celui observé et relaté par les intervenants animateurs du CSSS, les signalements provenant de tous les types de signalants furent retenus pour les analyses. Le nombre de signalements reçus correspondant aux critères pour les périodes *avant*, *pendant* et *après* le programme de chacun des regroupements furent totalisés et comparés afin de détecter une influence possible du programme.

Voici un schéma illustrant la banque de données utilisée et le nombre de signalements correspondant aux différents critères de l'analyse.

3. Il est à noter que la banque utilisée n'est pas une banque fermée du MSSS, mais provient de l'entrepôt des données des Centres jeunesse Chaudière-Appalaches. Cela signifie que ces données peuvent présenter quelques limites, car elles n'ont pas été vérifiées.

4. Les appellations entre parenthèses correspondent aux noms des articles de lois pertinents à cette analyse dans la banque de données de la DPJ.

Figure 1 Nombre de signalements correspondant aux différentes étapes d'épurement de la banque DPJ, 2004-2005 en fonction des critères d'analyse



Le schéma précédent illustre que, sur les 299 signalements rencontrant les critères de l'âge correspondant à la troisième année, seulement 28 (9 %) sont finalement gardés pour effectuer les analyses souhaitées.

En fait, 38 % des signalements ne sont pas classifiés selon un article spécifique, ce qui empêche de les considérer dans les analyses. Cette catégorie implique, dans la très grande majorité des cas, des signalements non retenus et, parfois même, certains pour lesquels aucune décision n'est enregistrée dans la banque. Un autre 43 % des signalements sont attribués à des articles de loi qui ne devraient pas être associés au programme (mode de vie du gardien, troubles du comportement, etc.).

Un autre facteur explique aussi le fait qu'une petite proportion seulement des signalements soit retenue pour les analyses : le fait que certains signalements sont survenus dans une période temporelle non couverte par les analyses. En fait, pour chacun des regroupements visés pour les analyses, une période de 12 mois est ciblée comme étant pertinente, soit 4 mois *avant* le programme, 4 mois *pendant* ou peu après le programme et 4 mois *après* le programme. Par contre, étant donné la divergence des moments de présentation du programme selon les écoles, toute la période temporelle visée pour les analyses est de 17 mois. Ainsi, des signalements peuvent survenir dans une période qui n'est pas pertinente pour le regroupement des municipalités considéré.

Finalement, d'autres signalements n'ont pu être conservés pour les analyses : il s'agit de ceux qui sont survenus dans les municipalités des regroupements 7 et 8 (voir annexe C), puisque leur période *après* n'était pas encore terminée lors de l'écriture du rapport. Les contraintes de temps rencontrées n'ont donc pas permis de les inclure. Toutefois, seulement 6 municipalités étaient concernées par ces regroupements pour un total de 3 signalements. De même, les analyses n'incluent pas les signalements provenant de la ville de Lévis car, pour celle-ci, ils n'ont pu être attribués à l'une des périodes d'intérêt (*avant*, *pendant* ou *après* le programme), le programme s'étant échelonné sur toute l'année scolaire dans les différentes écoles du territoire. Quatre signalements rencontrant les critères ont donc été rejetés pour cette raison.

Le nombre de signalements correspondant aux critères pour la principale analyse à effectuer est donc 28. Il est à préciser que, de ce nombre, seuls trois signalements sont non retenus. Ceux-ci ont été conservés pour les analyses, car l'on s'intéresse ici à tous signalements effectués pouvant être en lien avec le programme, et non seulement à ceux qui se sont révélés retenus.

utilisation de la banque de données 1997-2004 de la DPJ

Cette fois, la banque de données sur les signalements effectués à la DPJ fut utilisée pour extraire de l'information permettant de comparer les taux de signalements chez les enfants de troisième année avant l'implantation du programme, soit des années scolaires 1997-1998 à 1999-2000 à celles prévalant pendant l'actualisation du programme, dans toute la région de la Chaudière-Appalaches, soit les années scolaires 2001-2002 à 2003-2004.

Les taux de signalements furent calculés de la façon suivante :

- diviser la banque de données en créant des périodes d'un an correspondant aux années scolaires (1^{er} septembre au 31 août) de 1997-1998 à 2003-2004;

- relever tous les signalements pour les articles de loi concernant l'abus physique (article 38GP), psychologique (article 38B) et sexuel (article 38GS) et pour les enfants ayant 8 ou 9 ans à la date du signalement⁵ pour chacune des années scolaires;
- calculer le taux en divisant le nombre de signalements ciblés par le nombre total d'enfants ayant 8 ou 9 ans au cours de cette même année scolaire selon les données du Ministère de l'éducation et multiplier par 1000 pour obtenir un taux par 1000 élèves.

Entrevues avec les informateurs de la DPJ

Des entrevues individuelles, d'une durée moyenne de 1 heure, furent réalisées avec des représentants de la DPJ, soit les responsables de la réception et du traitement central des signalements ainsi que les cadres attitrés à l'évaluation et à l'application des mesures. L'objectif était d'obtenir leurs perceptions ou observations, quant aux effets du programme de prévention des abus sur les signalements reçus à la DPJ, ainsi que sur l'existence possible d'un phénomène de fausses allégations associé au programme. La grille d'entrevue utilisée est présentée à l'annexe D.

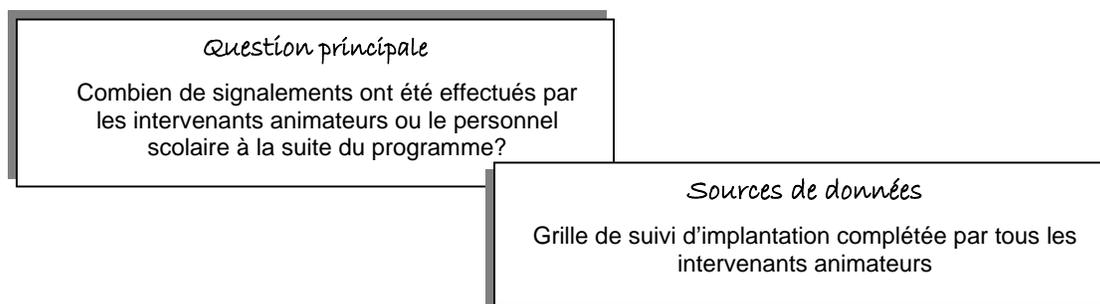
LA MÉTHODE EN BREF...	
QUESTION DE RECHERCHE	SOURCE D'INFORMATION UTILISÉE
Combien de signalements ont été effectués par les intervenants animateurs ou le personnel scolaire à la suite du programme?	Grille de suivi d'implantation remplie par tous les intervenants animateurs
Y a-t-il plus de signalements reçus pour abus physiques, psychologiques ou sexuels, chez les 8 ou 9 ans de troisième année, s'effectuant pendant la période de présentation du programme en 2004-2005?	Banque de données de la DPJ de Chaudière-Appalaches de juin 2004 à octobre 2005.
Y a-t-il plus de signalements retenus s'effectuant depuis la première année d'implantation dans la région (2001-2002) comparativement aux années précédentes pour des abus physiques, psychologiques ou sexuels chez les 8 ou 9 ans?	Banque de données de la DPJ de Chaudière-Appalaches de 1997-2004.
Les intervenants de la DPJ impliqués dans la réception, le traitement et l'évaluation des signalements ont-ils ressentis des effets de l'implantation du programme? Si oui, lesquels?	Entrevues effectuées auprès d'informateurs des Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches.
Le programme est-il associé à la formulation de fausses allégations d'abus par les élèves?	Entrevues effectuées auprès d'informateurs des Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches et des intervenants animateurs du programme.

5. Comme seulement environ 50 % des enfants ayant 8 ou 9 ans se retrouvent en troisième année, il aurait été préférable de choisir les signalements pour les enfants en âge d'être en troisième année en fonction de leur date de naissance. Toutefois, cette information n'étant pas disponible, la variable âge au signalement fut utilisée.



Cette section représente le cœur du rapport : toute l'information concernant les effets du programme sur les signalements effectués à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) y sont regroupées. D'abord, les données sur les signalements effectués par les intervenants animateurs du programme et les intervenants du milieu scolaire, au cours de l'année scolaire 2004-2005, sont présentées. Ensuite, les données de la DPJ pour cette même année sont illustrées. Dans un troisième temps, les taux de signalements pour les années précédant le programme sont comparés aux taux depuis que le programme est offert dans les écoles. Finalement, les perceptions des informateurs des Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches quant aux effets du programme sur les signalements sont décrites.

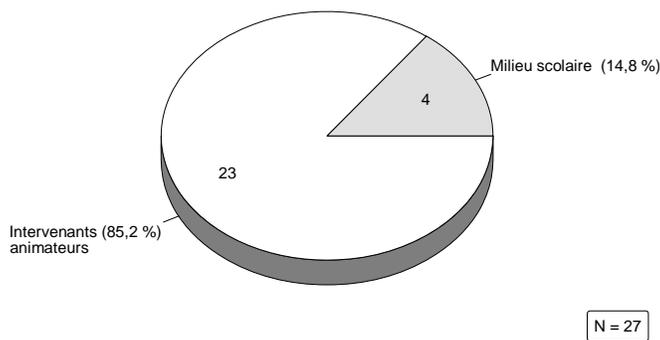
SIGNALEMENTS EFFECTUÉS PAR LES ANIMATEURS À LA SUITE DU PROGRAMME EN 2004-2005



NOMBRE ET PROVENANCE DES SIGNALEMENTS EFFECTUÉS

Selon les données recueillies, un total de 27 signalements furent effectués directement par les intervenants animateurs de CSSS dispensant le programme, ou encore, par le personnel scolaire. La répartition des signalements répertoriés selon leur provenance est illustrée à la figure suivante.

Figure 2 Répartition en % des signalements effectués à la suite du programme selon leur provenance (n = 27)



En fait, une majorité des signalements furent effectués par les intervenants animateurs, soit 23 des 27 signalements. Deux professeurs, un psychologue et un directeur ont effectué les signalements provenant du milieu scolaire.

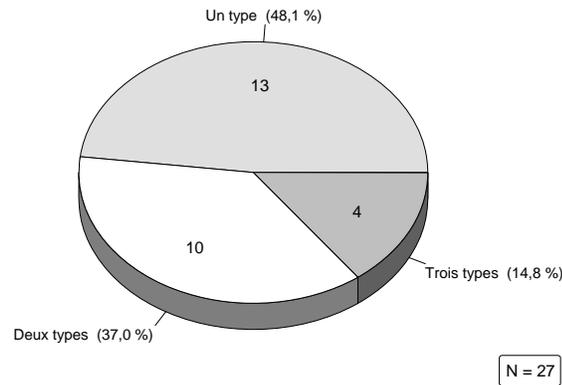
Toutefois, il est possible que le nombre de signalements effectués par le milieu scolaire soit sous-estimé, puisque l'information a été recueillie par l'intermédiaire des intervenants animateurs et non directement auprès de chacune des nombreuses écoles du territoire. Les animateurs peuvent fort bien ne pas avoir été informés de tous les signalements survenus. D'ailleurs, durant l'année scolaire 2004-2005, selon les informations provenant de la banque de la DPJ qui sera traitée à la section suivante, un total de 38 signalements furent effectués par le milieu scolaire pour des enfants de troisième année ayant 8 ou 9 ans. De ceux-ci, 6 ont un article de loi considéré pertinent au programme et 14 n'ont pas été retenus sans article de loi spécifié.

Les 27 signalements correspondent à 25 situations différentes et proviennent de 9 territoires de CSSS différents. Onze des situations différentes signalées (44 %) proviennent de seulement 2 territoires (Bellechasse et Desjardins), tandis que les autres se répartissent dans les 7 autres territoires concernés.

CARACTÉRISTIQUES DES SIGNALEMENTS EFFECTUÉS

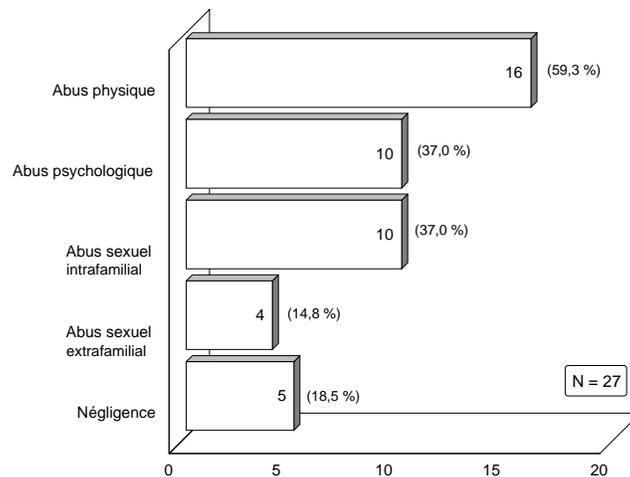
Parmi les 27 signalements répertoriés, environ la moitié sont constitués d'un seul type d'abus. L'autre moitié implique deux ou trois types d'abus à la fois, selon la perception des intervenants animateurs. Quelques signalements ont été classifiés sous le vocable de négligence, mais lorsque c'est le cas, un autre type d'abus est également spécifié. La répartition complète est présentée à la figure suivante.

Figure 3 Répartition en % des signalements effectués à la suite du programme en fonction du nombre de catégories impliquées selon les intervenants animateurs



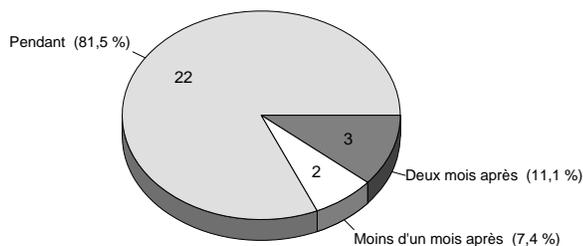
Le type d'abus le plus souvent impliqué dans les signalements est l'abus physique avec 16 mentions. L'abus sexuel et l'abus psychologique sont aussi présents, assez fréquemment, avec respectivement 14 et 10 mentions chacun. La figure suivante illustre l'importance de chacun des types d'abus parmi les signalements effectués. Plus d'une catégorie peut avoir été sélectionnée pour chacune des situations, ce qui fait que la totalité des mentions dépasse le nombre de signalements.

Figure 4 Proportion en % de signalements effectués à la suite du programme impliquant chacun des types d'abus selon la perception des intervenants animateurs



De l'information est aussi disponible concernant le moment auquel chacun des signalements fut effectué. Il s'avère que plus de 80 % des signalements furent effectués pendant les semaines de présentation du programme. Une petite proportion des signalements fut faite moins d'un mois après la fin du programme, ou encore, deux mois après la fin de celui-ci. La figure suivante illustre ces résultats.

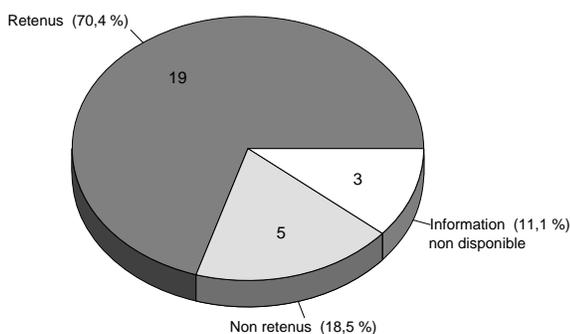
Figure 5 Répartition en % des signalements effectués à la suite du programme selon le moment où ils furent effectués



N = 27

Finalement, selon les renseignements recueillis auprès des intervenants animateurs, consolidés avec ceux tirés de la banque de signalements 2004-2005 de la DPJ, il appert que près de 70 % des signalements effectués furent retenus par la Direction de la protection de la jeunesse. Cette proportion de rétention est supérieure à la proportion de signalements retenus effectués à titre professionnel qui se situe autour de 40 à 50 % au cours des dernières années.

Figure 6 Répartition en % des signalements effectués à la suite du programme selon la décision prise à la réception du signalement

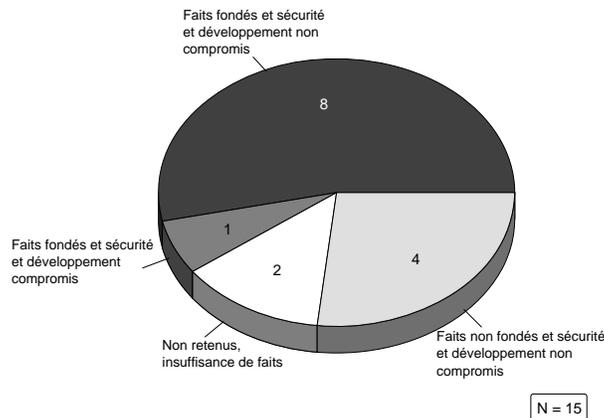


N = 27

En outre, grâce à l'accès à la banque de données sur les signalements faits à la DPJ, pour l'année scolaire 2004-2005, il a été possible de trouver des détails supplémentaires sur certains signalements pour lesquels une date précise était disponible. Cette information est disponible pour 15 des 27 signalements.

Deux de ces quinze signalements ne furent pas retenus, en raison d'une insuffisance de faits présentés. Les treize autres furent tous retenus. Parmi ces derniers, huit ont obtenu la classification de faits fondés avec sécurité et développement non compromis, quatre de faits non fondés avec sécurité et développement non compromis et un de faits fondés avec sécurité et développement compromis. La figure suivante illustre cette répartition.

Figure 7 Répartition en % des signalements effectués du programme selon la décision prise à la réception ou à l'évaluation du signalement



EN RÉSUMÉ...

- Un total de 27 signalements furent effectués pendant ou peu après le programme, par les intervenants animateurs et 3 par des intervenants du milieu scolaire.
- De ces 27 signalements, 19 furent retenus, soit 70 %.
- Le type d'abus le plus souvent retrouvé parmi ces signalements est l'abus physique qui représente 16 de ces 27 signalements (60 %), l'abus sexuel est aussi présent pour une bonne proportion des cas, soit 14 (52 %).
- L'information sur les suites de l'évaluation n'est malheureusement pas disponible pour tous les signalements retenus. En fait, celle-ci l'est pour 13 des 19 signalements et on constate une majorité de faits fondés, mais pour lesquels la sécurité et le développement de l'enfant ne sont pas compromis.

DONNÉES DE LA DPJ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2004-2005

Question principale

Y a-t-il plus de signalements pour abus physiques, psychologiques ou sexuels, chez les 8 ou 9 ans de troisième année, s'effectuant pendant la période de présentation du programme en 2004-2005?

Sources de données

Banque de données de la DPJ Chaudière-Appalaches de juin 2004 à octobre 2005.

Une autre méthode, totalement différente, fut aussi utilisée pour vérifier l'impact du programme de sur les signalements pour l'année scolaire 2004-2005. Les signalements reçus à la DPJ entre le 1^{er} juin 2004 et le 31 octobre 2005 furent analysés afin de pouvoir déterminer si la période nommée *pendant* la présentation du programme (incluant les deux mois suivant celle-ci) amène une hausse des signalements pour les abus physiques, sexuels et psychologiques, comparativement aux périodes *avant* sa présentation et *après* celle-ci. Les signalements retenus pour les analyses de cette section (voir partie *Méthode*, figure 1) sont ici nommés « signalements pertinents ».

ANALYSE DES SIGNALEMENTS PERTINENTS SELON LA PÉRIODE

Le tableau suivant résume les résultats obtenus par l'analyse de la répartition des 28 signalements considérés pertinents (voir partie *Méthode*, figure 1) c'est à dire pouvant être mis en lien avec le programme de prévention des abus. Globalement, plus de signalements sont effectués *pendant* la période de présentation du programme (n = 13), que pour la période *avant* (n = 6) ou la période *après* qui présente un nombre de signalements mitoyen (n = 9). Quoique le nombre de signalements impliqués soit peu élevé, ces données se comportent dans le sens attendu.

Afin d'attribuer une signification à ces résultats, des taux de signalements furent calculés en utilisant les effectifs ayant 8 ou 9 ans et étudiant en troisième année pour l'année scolaire 2004-2005 dans la région comme population de référence (n = 4 403; MELS, 2005). Ces taux sont présentés au tableau suivant. Les intervalles de confiance réalisés sur ces taux de signalements ne démontrent pas qu'ils diffèrent significativement.

Tableau 1 Comparaison du nombre et des taux de signalements survenus *avant*, *pendant* ou *après* le programme et selon les différents regroupements de municipalités

	<i>Avant</i>	<i>Pendant</i>	<i>Après</i>	Total
Regroupement 1	0	1	0	1
Regroupement 2	0	1	1	2
Regroupement 3	0	0	0	0
Regroupement 4	3	7	6	16
Regroupement 5	0	3	2	5
Regroupement 6	3	1	0	4
Total	6	13	9	28
Taux pour 1000 élèves	1,4	3,0	2,0	

Ainsi, la différence constatée entre les périodes, en termes de nombre de signalements, ne peut être considérée significative, en raison, possiblement, des petits nombres de signalements impliqués dans les calculs.

Un autre élément pourrait expliquer aussi pourquoi le nombre de cas pertinents est si peu élevé, et du même coup, servir d'hypothèse explicative pour le caractère non concluant des résultats tout juste présentés. En fait, les signalements déclarés par les intervenants animateurs des CSSS (n = 28, voir section précédente) ne se retrouvent pas tous dans les analyses ici effectuées. Il semble donc que les critères fixés soient trop sévères pour tous les inclure. En effet, certains sont des signalements non retenus n'ayant pas d'article de loi attribué et ne peuvent être inclus dans les analyses. En outre, d'autres ont été classifiés sous d'autres articles de loi, notamment celui de « mode de vie du gardien », correspondant à la négligence parentale. Cet article regroupe, toutefois, un grand nombre de signalements et le fait de l'inclure dans les analyses aurait impliqué la perte de la spécificité voulue.

ANALYSES SUPPLÉMENTAIRES POUR ÉVALUER UNE INFLUENCE POSSIBLE DU PROGRAMME

Étant donné les limites de l'analyse précédemment effectuée, d'autres analyses ont aussi été réalisées afin de vérifier si une influence du programme pouvait être détectée autrement. Les questions soumises aux analyses supplémentaires sont les suivantes.

PROPORTION DE SIGNALEMENTS POUR ABUS PHYSIQUES, PSYCHOLOGIQUES ET SEXUELS EN FONCTION DU TOTAL DE SIGNALEMENTS

Question 1

Pendant l'application du programme, les signalements pour les articles de loi spécifiques et pertinents au programme (abus physiques, psychologiques et sexuels) sont-ils représentés en plus grande proportion parmi tous les autres signalements?

Une analyse fut effectuée visant à déterminer la proportion des signalements classifiés pour les articles de loi considérés pertinents pour cette étude (abus physiques, sexuels et psychologiques) calculée sur le total de tous les signalements effectués (en considérant tous les signalements ayant un article de loi précisé, peu importe la catégorie de signalants) selon les périodes *avant*, *pendant* et *après* le programme. Le tableau 2 illustre les résultats obtenus.

Tableau 2 Comparaison du nombre de signalements avec articles de loi pertinents sur le total des signalements survenus pour les périodes *avant*, *pendant* et *après* le programme (n = 93)⁶

Catégorie d'articles de loi	Avant		Pendant		Après		Total
	N ^b re	%	N ^b re	%	N ^b re	%	N ^b re
Pertinents	6	21,4	13	46,4	9	24,3	28
Autres	22	78,6	15	53,6	28	75,7	65
Total	28	100,0	28	100,0	37	100,0	93

La proportion des signalements pertinents au programme est plus élevée dans la période *pendant* que pour la période *avant* et le Test Exact de Fisher effectué confirme que cette différence est significative. Ce résultat indique que la nature des signalements effectués varie de façon significative entre la période *avant* et *pendant*. Ce résultat pourrait refléter l'influence du programme. Toutefois, la différence n'apparaît pas significative entre la période *pendant* et *après*.

Analyse des signalements pertinents selon la catégorie de signalants

Question 2

Pendant l'application du programme, les signalements considérés pertinents proviennent-ils plus souvent d'intervenants des CSSS ou du milieu scolaire, deux catégories de signalants particulièrement touchées par le programme?

Le tableau 3 permet de voir la proportion des signalements effectués par des intervenants du milieu scolaire ou des CSSS en fonction des différentes périodes. Il ressort que la proportion de signalements provenant du milieu scolaire ou des CSSS est plus grande pour la période *pendant* que pour les autres périodes, soit 61,5 % comparativement 33,3 % pour les périodes *avant* et *après*. Malgré le petit nombre de signalements impliqués, ce résultat pourrait indiquer une influence du programme sur les signalements effectués à la DPJ en illustrant que les milieux les plus directement concernés par le programme signalent en plus grande proportion. Toutefois, les tests Exact de Fisher réalisés indiquent que les différences entre les périodes ne sont pas significatives, il n'est donc pas possible de tirer cette conclusion.

6. Seuls les signalements attribués à un regroupement et à une période ainsi qu'ayant un article de loi précisé furent considérés pour cette analyse, ce qui correspond à un total de 93 signalements.

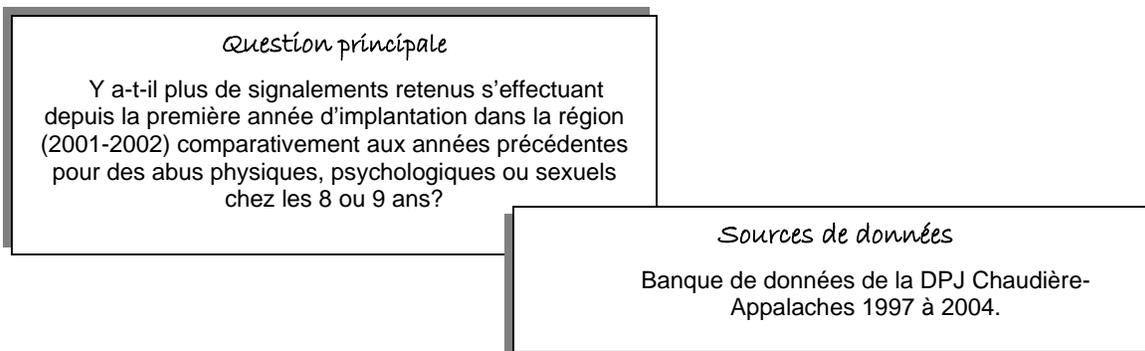
Tableau 3 Comparaison de la provenance des signalements survenus *avant*, *pendant* ou *après* le programme pour les abus physiques, psychologiques et sexuels (n = 28)

Catégorie de signalant	<i>Avant</i>	<i>Pendant</i>	<i>Après</i>	Total
	N ^{bre}	N ^{bre}	N ^{bre}	N ^{bre}
Milieu scolaire ou CSSS	2	8	3	13
Autres	4	5	6	15
Total	6	13	9	28

EN RÉSUMÉ...

- L'importance des signalements pour abus physiques, psychologiques et sexuels *pendant* la période d'application du programme fut examinée de deux façons : par des nombres (et taux) de signalements par période ainsi que par une comparaison, par période également, des proportions de signalements pertinents sur la totalité des signalements survenus. Une seule des deux analyses a démontré un effet possible du programme : la proportion de signalements pertinents de la période *pendant* s'est révélée significativement différente de la proportion de la période *avant*.
- L'effet du programme a aussi été examiné sous l'angle de la prépondérance des signalements provenant du milieu scolaire et des CSSS, pour la période *pendant* l'application du programme. Le résultat des analyses indique que les différences entre les périodes ne sont pas significatives.

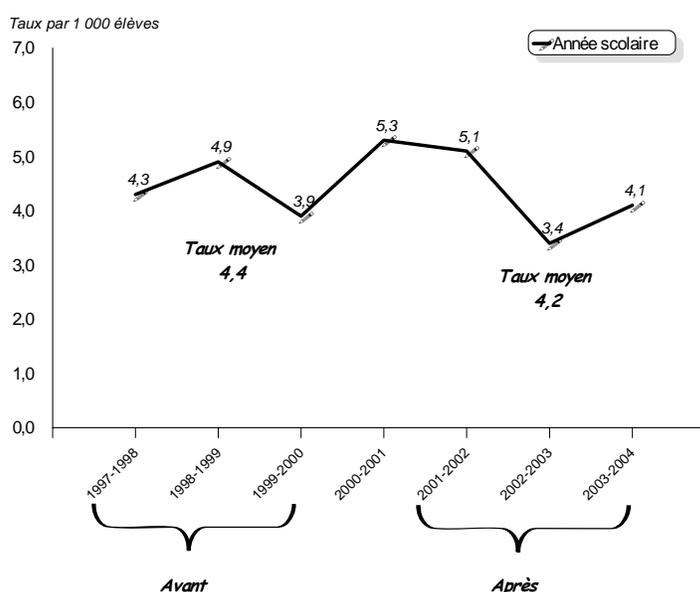
COMPARAISON DES TAUX DE SIGNALEMENTS POUR LES ANNÉES PRÉCÉDANT LE PROGRAMME ET CELLES PENDANT SON APPLICATION



L'objectif de cette section est de comparer les taux de signalements retenus chez les enfants de troisième année avant l'implantation du programme, soit des années scolaires 1997-1998 à 1999-2000 à celles prévalant pendant l'actualisation du programme (années scolaires 2001-2002 à 2003-2004). Les banques de données fermées de la DPJ Chaudière-Appalaches de l'année 1997 à 2004 furent donc utilisées pour effectuer les analyses. Contrairement aux analyses effectuées précédemment, seuls les signalements retenus sont utilisés, puisque l'information nécessaire n'est disponible que pour ceux-ci. Il s'agit d'une limite, puisque le programme peut susciter des signalements intéressants à considérer qu'ils soient retenus ou non.

Voici une figure présentant l'évolution des taux calculés en fonction de l'année scolaire considérée.

Figure 8 Évolution des taux de signalements pour abus physiques, psychologiques et sexuels chez les enfants ayant 8 ou 9 ans entre l'année scolaire 1997-1998 et 2003-2004

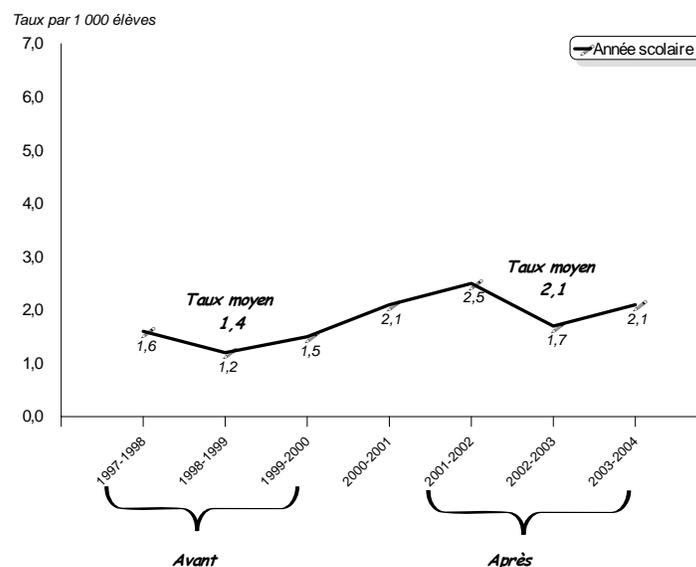


L'évolution des taux de signalements calculés ne démontre pas de fluctuation significative entre les trois années précédant l'implantation du programme (1997-1998 à 1999-2000) et celles pendant lesquelles le programme est appliqué (2001-2002 à 2003-2004). Dans chacun des trios d'années, des fluctuations similaires sont observées, mais pas de tendance à la hausse ou à la baisse entre la période précédant et suivant l'implantation du programme. Les intervalles de confiance calculés démontrent qu'il n'y a pas de différence significative entre les taux des années successives. En outre, en raison des petits nombres de signalements impliqués dans les calculs, les taux annuels sont à interpréter avec prudence, puisqu'ils montrent des coefficients de variation se situant entre 16 % et 33 %.

Le taux moyen pour les trois années précédant le programme (4,4 signalements par 1 000 élèves) n'est pas significativement différent du taux moyen des trois années de son application (4,2 signalements par 1 000 élèves). Ces taux, calculés à partir d'un nombre plus grand de signalements, ont des coefficients de variation de moins de 16 % et peuvent être interprétés avec confiance. Le tableau de calcul des taux est présenté à l'annexe F.

L'évolution des taux de signalements fut aussi calculée pour les signalements provenant des intervenants des CSSS et du milieu scolaire seulement. La figure suivante illustre les taux obtenus.

Figure 9 Évolution des taux de signalements en provenance d'intervenants du CSSS ou du milieu scolaire pour abus physiques, psychologiques et sexuels chez les enfants ayant 8 ou 9 ans entre l'année scolaire 1997-1998 et 2003-2004

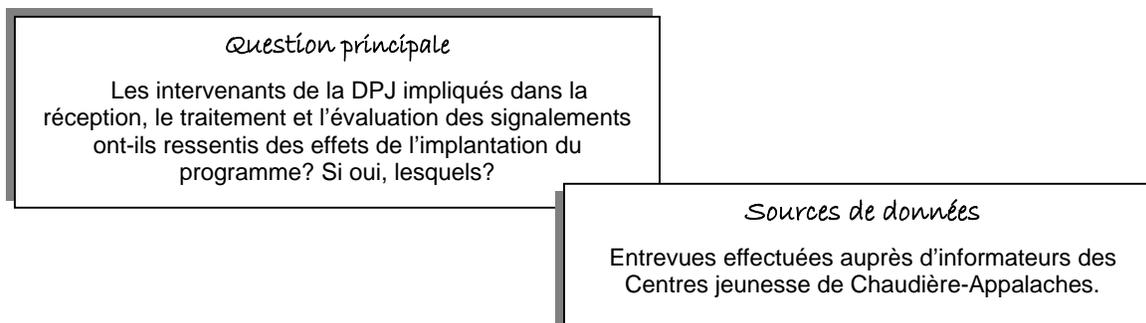


Visuellement, on peut constater une légère augmentation des taux entre les trois années précédant l'implantation du programme (1997-1998 à 1999-2000) et celles pendant lesquelles le programme est appliqué (2001-2002 à 2003-2004). Toutefois, cette variation n'est pas significative selon les intervalles de confiance réalisés sur les taux moyens pour trois ans avant (1,4 pour 1 000 élèves) et suivant le programme (2,1 pour 1 000 élèves). De plus, les coefficients de variation calculés amènent à interpréter ces taux avec prudence.

EN RÉSUMÉ...

- Les taux moyens de signalements retenus pour abus physiques, psychologiques et sexuels chez les élèves ayant 8 ou 9 ans pour tous les types de signalants confondus ne démontrent pas de fluctuation entre les années précédant l'implantation du programme (4,4 par 1 000 élèves) et celles qui les ont suivies (4,2 par 1 000 élèves).
- Spécifiquement pour les signalants des CSSS et du milieu scolaire, les taux moyens de signalements retenus pour abus physiques, psychologiques et sexuels chez les élèves ayant 8 ou 9 ans pour les années suivant l'implantation du programme (2,1 par 1 000 élèves) comparativement aux années la précédant (1,4 par 1 000 élèves) ne diffèrent pas significativement.

PERCEPTIONS DES INFORMATEURS DES CENTRES JEUNESSE



Comme cela a été mentionné précédemment, des entrevues furent réalisées avec les responsables de la réception et du traitement central des signalements et avec les cadres attirés à l'évaluation et à l'application des mesures. L'objectif était d'obtenir leurs perceptions ou observations quant aux effets du programme de prévention des abus sur les signalements reçus à la DPJ ainsi que sur l'existence possible d'un phénomène de fausses allégations associé au programme (ce qui sera traité dans la partie suivante). Voici les principaux constats ressortant de leurs propos.

DESCRIPTION DES INFORMATEURS RENCONTRÉS

La description de l'expérience des informateurs indique qu'ils ont tous occupé des fonctions pertinentes reliées à la réception, au traitement et à l'évaluation des signalements depuis une période de temps antérieure à l'implantation du programme en 2001-2002. Ils peuvent donc témoigner, s'il y a lieu, d'un changement survenu avec l'implantation du programme de prévention des abus.

De façon plus concrète, les deux intervenantes interviewées à la réception et au traitement des signalements comptent huit ans ou plus d'expérience dans ces fonctions. Pour ce qui est des chefs de bureaux à l'évaluation et à l'application des mesures, deux ont six ans d'expérience ou plus d'exercice de ces responsabilités. Les quatre autres chefs de bureaux exercent ces fonctions depuis deux ou trois ans, tout en combinant une expérience antérieure pertinente : l'exercice des responsabilités d'évaluation pour trois d'entre eux et celui de cadre à la réception et au traitement des signalements pour un autre.

NIVEAU DE CONNAISSANCE DU PROGRAMME

Le niveau de connaissance du programme que déclarent les informateurs varie beaucoup selon le cas, et cela même lorsque les fonctions occupées sont identiques. En fait, quatre des huit informateurs affirment connaître assez bien le programme, alors que quatre autres disent en avoir entendu parler seulement un peu, voire pas du tout. En fait, un seul informateur mentionnait ne pas connaître du tout le programme, cela en raison d'une confusion avec un autre programme de prévention des abus donné sur le territoire. En réalité, l'informateur était régulièrement sollicité pour le programme qui est l'objet de cette évaluation, mais croyait avoir affaire à un autre programme. Cet informateur connaissait donc l'existence du programme, mais sans pouvoir encore départager clairement sa réalité de celle d'un autre programme du milieu, et cela même après plus de quatre années d'application. D'ailleurs, plusieurs informateurs ont mentionné avoir eu des questionnements quant ils ont appris l'existence de deux programmes de prévention des abus dans la région, leur interrogation principale étant « Pourquoi deux programmes? ».

Certaines variables semblent associées au fait que les personnes consultées disent bien connaître ou non le programme : le nombre d'occasions au cours desquelles elles en ont entendu parlé, le caractère plus ou moins récent de la mise à jour de l'information sur le programme, ou encore, la régularité des allusions au programme vécues dans le cadre de leur travail. Le territoire de CSSS semble aussi y être associé, puisque certaines équipes d'intervenants animateurs du programme maintiennent des liens plus étroits avec les centres jeunesse.

Les informateurs connaissant davantage le programme avaient eu l'occasion d'être informés dans le cadre de rencontres avec les équipes Famille/Enfance/Jeunesse des CSSS et lors des tournées d'information dans les écoles réalisées en collaboration avec les intervenants animateurs du programme. La connaissance du programme pouvait aussi venir du fait que les intervenants du programme entrent en contact avec eux pour des consultations au sujet de situations à signaler ou pour les aviser de l'horaire de réalisation du programme dans les écoles.

Ce qui ressort clairement, c'est que les informateurs des centres jeunesse n'ont pas été informés de façon officielle et régulière sur le programme et son déroulement. L'information reçue par ceux-ci n'est donc pas uniforme, d'un milieu à l'autre, ni d'un moment à l'autre, depuis le début d'actualisation du programme. Elle semble plutôt dépendre du contexte et des initiatives des intervenants animateurs de certains CSSS.

EFFETS OBSERVÉS DU PROGRAMME SUR LES ACTIVITÉS RELIÉES AUX SIGNALEMENTS

À la question générale « Depuis que le programme est implanté, avez-vous observé un effet quelconque sur votre travail? », cinq informateurs sur huit ont affirmé avoir constaté que le programme suscitait des demandes d'information ou des signalements de la part des intervenants de CSSS. Les trois informateurs mentionnant ne pas avoir constaté un effet quelconque sont des chefs de bureaux. Les effets semblent plus évidents à observer pour le personnel à la réception et au traitement des signalements ou pour ceux ayant déjà effectué de l'évaluation/orientation. Également, les informateurs affirmant connaître davantage le programme sont plus susceptibles d'avoir soulevé spontanément un effet de celui-ci sur leur travail.

Par contre, il leur a été demandé en plus si, lors de l'investigation de situations, il arrivait que les signalants ou les enfants fassent référence au programme. En réponse à cette question, tous les informateurs, sauf un, ont acquiescé, précisant que cela arrivait à l'occasion, tant pour les enfants que pour les signalants, mais qu'ils n'étaient certainement pas toujours informés de ce contexte spécifique entourant le signalement.

Quand les informateurs sont questionnés sur la grandeur de l'effet qu'apporte le programme, sans pouvoir être précis, puisqu'ils n'ont pas porté une attention particulière à ce type de signalements, ils soulèvent que c'est un petit nombre de signalements qui se fond dans la masse globale de tous ceux qu'ils reçoivent. L'effet du programme, selon leur point de vue, n'est donc pas très grand et évident à percevoir.

Finalement, il leur a été demandé s'ils recevaient maintenant plus de demandes ou de signalements provenant du milieu scolaire ou des CSSS. Tous les informateurs s'entendent pour dire que les CSSS et le milieu scolaire signalent un nombre important de situations. La majorité s'accorde aussi à

dire que ces deux milieux signalent encore plus, depuis quelques années, principalement en raison d'une meilleure sensibilisation effectuée auprès d'eux par les centres jeunesse.

AUTRES COMMENTAIRES RESSORTIS

La quasi-totalité des informateurs mentionnent qu'il serait souhaitable que les membres de leur équipe soient mieux informés sur le programme de prévention des abus offert. Une stratégie soulevée à plus d'une reprise a été la présentation du programme lors des réunions des équipes de travail.

D'ailleurs, deux informateurs précisent qu'une meilleure collaboration devrait s'établir entre les milieux (CJ, CSSS, milieux scolaire) afin de travailler dans le même sens et plus efficacement. En guise d'exemple, un informateur mentionne la possibilité qu'un intervenant de CSSS puisse avoir besoin de plus de soutien et de renseignements pour prendre les décisions quant aux signalements pouvant survenir à la suite du programme. S'assurer d'une formation adéquate de tous les intervenants animateurs de CSSS a donc été proposé. Deux autres informateurs soulignent que les tournées de sensibilisation des milieux scolaires par les centres jeunesse et les intervenants animateurs devraient être réalisées, de nouveau, puisqu'elles représentaient une stratégie pertinente en raison du roulement du personnel scolaire et que la sensibilisation adéquate des divers intervenants du milieu scolaire est aussi dans l'intérêt des centres jeunesse.

Finalement, les informateurs consultés mentionnent, de surcroît, que le fait de savoir quand le programme passera dans les écoles de leur territoire serait utile à leur intervention. Cette stratégie a déjà été utilisée par certaines équipes de CSSS seulement. À quelques reprises, fournir la liste des intervenants animateurs qui donnent le programme a aussi été soulevé comme pouvant être utile. Trouver un nom court et accrocheur au programme, afin de faciliter la rétention mnémorique de l'information qui y est associée, a aussi été proposé à une occasion.

EN RÉSUMÉ...

- Le niveau de connaissance du programme par les informateurs des centres jeunesse est variable : certains disent le connaître assez bien et en avoir entendu parlé régulièrement, alors que d'autres en ont entendu parlé qu'en de rares occasions au cours des dernières années.
- Les effets du programme sur le travail des intervenants impliqués dans la réception, le traitement ou l'évaluation des signalements consiste en un certain nombre de demandes d'information au sujet de signalements potentiels et en une certaine quantité de signalements. Les informateurs ne peuvent quantifier précisément cet effet, qui ne serait toutefois pas très grand selon eux.
- Les informateurs soulèvent le besoin que leurs équipes de travail connaissent mieux le programme et qu'ils soient aussi informés des horaires de présentations de celui-ci dans les différentes écoles.



En plus de l'objectif de cerner l'effet du programme sur les signalements effectués à la DPJ, la présente étude visait aussi à explorer l'existence possible d'un phénomène de fausses allégations associé au programme. Ce sujet a été investigué auprès des animateurs intervenants, mais aussi auprès des informateurs de la DPJ impliqués dans la réception, le traitement et l'évaluation des signalements.

DESCRIPTION DES SITUATIONS NOTÉES PAR LES INTERVENANTS DE C.S.S.S

Question principale

Le programme est-il associé à la formulation de fausses allégations d'abus par les élèves?

Sources de données

Entrevues effectuées auprès d'informateurs des Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches et des intervenants animateurs du programme.

Pendant la réalisation du programme, les intervenants animateurs devaient noter toutes les situations survenues pour lesquelles un enfant ayant participé au programme avait raconté une histoire d'abus se révélant fausse. Pendant toute la période d'actualisation du programme dans la région, 4 situations considérées fausses furent répertoriées. Celles-ci semblent donc exceptionnelles, si l'on considère que plus de 4 000 élèves ont reçu le programme au cours de cette même année.

Afin d'obtenir des détails sur la nature de ces situations, de courtes entrevues téléphoniques furent réalisées avec les intervenants les ayant rencontrées.

NATURE DES SITUATIONS ET DES ACTIONS DES INTERVENANTS FACE À CELLES-CI

Deux des quatre situations de fausses allégations impliquaient un cas de violence physique et psychologique par les parents ou tuteurs. Les autres prenaient place à l'extérieur de la famille : l'une était présentée comme un abus par les pairs, l'autre comme l'approche d'un inconnu offrant des bonbons. Il n'y a eu aucune allégation pour l'objet du programme considéré comme le plus sensible, selon la littérature : l'abus sexuel.

Les enfants ont raconté chacun leur histoire, lors d'une rencontre individuelle avec l'intervenant animateur, tenue pendant ou à la fin du programme. Certains enfants sont en effet ciblés pour être rencontrés individuellement en raison de réponses particulières. En raison de ces dévoilements, les

Intervenants impliqués ont tous procédé à des vérifications des faits allégués. Dépendamment de la situation concernée, les vérifications ont pu s'effectuer auprès des parents, d'un intervenant de CSSS ou de la DPJ impliqué dans le dossier, ou encore, auprès des pairs prétendus agresseurs. Dans deux des quatre situations, les vérifications furent effectuées auprès de plus d'un type d'informateur. Dans deux des quatre cas, la direction de l'école fut aussi informée du contexte.

RÉSOLUTION DES SITUATIONS ET FACTEURS EXPLICATIFS

Les quatre situations se sont avérées fausses, ou encore, nettement exagérées. Elles n'ont donc pas nécessité de signalements. Par contre, pour deux de ces situations, l'intervenant a recommandé un suivi psychosocial. Pour une autre, la vigilance du professeur fut demandée afin de s'assurer que l'enfant aille bien dans la période qui a suivi l'incident.

Dans la description de trois des quatre situations, on découvre que l'enfant a des antécédents de mensonges. En outre, dans toutes les situations décrites, on retrouve aussi, selon la perception de l'intervenant ou des informateurs consultés, le besoin de l'enfant d'attirer l'attention ou d'exprimer un certain malaise de cette façon. D'ailleurs, tous les enfants semblaient vivre dans un contexte familial plus ou moins facile : parents peu encadrants ou peu présents, famille d'accueil, ou encore, présence de conflits dans la famille.

L'énergie des intervenants a dû être mobilisée pour clarifier ces faits. Ils ont dû informer et consulter d'autres personnes pour arriver à leurs objectifs. Par contre, les situations sont ensuite rapidement rentrées dans l'ordre sans créer de conséquences importantes pour l'enfant, pour son entourage ou pour les autres ressources impliquées. Des signalements n'ont pas été effectués pour ces quatre cas.

IMPLICATION DU PROGRAMME

Selon l'information recueillie, le programme de prévention des abus semble avoir été une fenêtre ouverte à l'expression d'un malaise ressenti par les enfants. Le programme ne semble pas avoir causé ou insinué ces histoires dans leur tête, ces enfants présentaient soit une propension déjà existante à mentir ou un véritable malaise derrière leur histoire. Il n'est toutefois pas possible d'affirmer avec certitude quels sont les facteurs causaux de ces fausses allégations.

PERCEPTIONS DES INFORMATEURS DES CENTRES JEUNESSE

Cinq des huit informateurs des Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches mentionnent qu'ils ne rencontrent pas plus de situations de fausses allégations maintenant qu'il y a quelques années ou avant l'application du programme. Ils disent ne pas avoir remarqué une problématique de la sorte associée au programme. Trois informateurs soulèvent que, dans de rares occasions, des situations de fausses allégations semblant reliées au programme soient survenues. En général, ils rapportaient un seul exemple et précisaient que ces cas étaient rares et n'avaient pas causé de problème.

EN RÉSUMÉ...

- Quelques situations de fausses allégations semblent être associées au programme, mais il s'agirait de cas exceptionnels.
- Les situations de fausses allégations n'ont pas causé de conséquences considérées importantes par les intervenants animateurs ou les informateurs de la DPJ.



Cette section du rapport permettra de discuter de tous les résultats en lien avec les deux questions principales soulevées par cette évaluation : « À quel point le programme suscite-t-il des signalements à la DPJ? » et « Est-ce que le programme entraîne de fausses allégations? ». L'objectif de cette section est de répondre, le plus clairement possible, à ces deux questions en ramenant les résultats les plus importants ressortis et en les nuanciant en fonction de quelques éléments disponibles dans la littérature, des résultats des phases d'évaluation antérieures ainsi que d'éléments méthodologiques. Quelques avenues d'amélioration du contexte d'application de ce programme de prévention des abus seront également proposées, avant de finalement conclure.

À QUEL POINT LE PROGRAMME SUSCITE-T-IL DES SIGNALEMENTS À LA DPJ?

SELON LES INFORMATEURS DE L'ÉTUDE, LE PROGRAMME SUSCITE UN NOMBRE LIMITÉ DE SIGNALEMENTS

Les signalements effectués à la suite du programme sont peu nombreux, si l'on considère que le programme est présenté à plus de 4 000 élèves. En fait, 27 signalements furent rapportés par les intervenants animateurs pour l'année scolaire 2004-2005, ce qui est très similaire à celui qui avait été dénoté lors de l'évaluation de l'implantation du programme effectuée en 2002-2003 : 24 signalements. Il apparaît donc y avoir une certaine stabilité dans le nombre de signalements effectués. Cela signifie une moyenne de 2 à 3 signalements par mois, ce qui est relativement peu. D'ailleurs, **ce constat est confirmé par ce que disent les informateurs des centres jeunesse interrogés : on s'aperçoit que le programme suscite des signalements, mais en nombre limité, ce qui ne produit pas un très grand impact parmi la somme de tous ceux étant reçus.** Il est à noter que la quasi-totalité des signalements soulevés par les intervenants animateurs se sont produits pendant le programme, ou encore, peu après, c'est-à-dire durant l'année scolaire ayant une durée de 10 mois.

Toutefois, la méthode de collecte de données utilisée, pour cette partie de l'étude, ne permettait pas d'estimer, avec exhaustivité, le nombre de signalements effectués par le milieu scolaire. Il a été simplement demandé aux intervenants animateurs de rapporter les signalements provenant du milieu scolaire dont ils avaient été informés. Une collecte de données systématique auprès de toutes les écoles de la région aurait été très exigeante, en termes de temps, tant pour les intervenants animateurs que pour l'équipe de recherche, ce que ne permettaient pas les ressources disponibles pour réaliser l'étude. Cette limite était prévue et un autre volet de l'étude devait y pallier, soit l'analyse des signalements reçus à la DPJ au cours de l'année 2004-2005.

LES ANALYSES EFFECTUÉES SUR LES BANQUES DE DONNÉES NE DÉMONTRENT PAS D'EFFET DU PROGRAMME SUR LES SIGNALEMENTS

L'analyse de la banque de données de la DPJ 2004-2005 n'est pas concluante

Il n'est pas possible de conclure quant à la fluctuation du nombre de signalements pertinents selon les différentes périodes (*avant, pendant et après* le programme), puisque très peu de signalements furent retenus pour les analyses de ce volet de l'étude, soit 28 signalements au total, dont seulement 13 furent effectués *pendant* la présentation du programme.

En fait, l'analyse de la banque des signalements reçus à la DPJ, au cours de l'année scolaire 2004-2005, visait à obtenir un portrait plus complet des signalements pouvant être associés à la tenue du programme en permettant d'estimer les signalements effectués par d'autres personnes que les intervenants animateurs. Ce qui était souhaité, c'était d'évaluer la fluctuation du nombre de signalements ayant des caractéristiques pertinentes, en fonction des objectifs du programme, *avant, pendant et après* sa présentation. Il a donc fallu procéder au tri de la banque des signalements de 2004-2005 et plusieurs cas furent rejetés en raison de variables inconnues.

Ainsi, le petit nombre de signalements conservés pour les analyses n'a donc pas permis de conclure à un impact plus large du programme que celui illustré par ceux déclarés directement par les intervenants du programme, qui se chiffrait à 27 signalements effectués pendant le programme. En fait, même les signalements déclarés par les intervenants animateurs ne se retrouvent pas tous dans ces analyses. Il semble donc que les critères fixés soient trop sévères pour tous les inclure. En effet, certains sont des signalements non retenus et d'autres ont été classifiés dans des articles de loi différents, notamment celui correspondant à la négligence parentale. Toutefois, cet article regroupe un grand nombre de signalements non pertinents au programme et le fait de l'introduire dans les analyses aurait impliqué la perte de la spécificité voulue.

L'analyse des banques DPJ 1997-2004 ne révèle pas de fluctuation significative des taux de signalements

Les analyses effectuées sur les banques de la DPJ, allant de l'année 1997 à l'année 2004, n'indiquent pas de variation significative des taux de signalements entre les trois années précédant l'application du programme et les années subséquentes. D'ailleurs, selon les sources d'information qualitatives, le nombre de signalements effectués, en relation avec le programme, apparaît plutôt petit. Il est raisonnable de croire que le nombre de signalements soulevés en lien avec le programme soit trop minime pour être ressenti dans un taux global annuel pour tous les enfants de 8 ou 9 ans confondus, peu importe leur niveau scolaire, et donc sans égard au fait qu'ils aient reçu ou non le programme.

Afin de refaire ce genre d'analyse, en maximisant les possibilités de percevoir un effet, s'il y avait un effet à percevoir, il serait nécessaire d'obtenir d'autres données qui n'étaient, pour l'heure, pas disponibles : 1) si l'élève étudie ou non en 3^e année afin de savoir s'il a reçu ou non le programme et 2) si le signalement a été effectué en lien avec le programme, puisque l'article de loi invoqué n'est pas représentatif du fait qu'un signalement soit relié ou non au programme. La collaboration des intervenants des centres jeunesse serait alors nécessaire pour ajouter cette information aux banques de données.

EST-CE QUE LE PROGRAMME EST À L'ORIGINE D'UNE PROBLÉMATIQUE DE FAUSSES ALLÉGATIONS?

NON, TRÈS PEU DE FAUSSES ALLÉGATIONS SONT RAPPORTÉES SELON LES INFORMATEURS

Quelques situations de fausses allégations sont ressorties selon les deux sources d'information utilisées, mais elles surviennent rarement et n'ont pas occasionné de conséquences importantes, tant pour les services des Centres Jeunesse de Chaudière-Appalaches que pour les CSSS ou les milieux scolaires.

De plus, parmi les situations de fausses allégations décrites par les intervenants animateurs, le rôle du programme n'était pas clairement démontré : les histoires mettent davantage en relief le besoin de l'enfant d'attirer l'attention ou d'exprimer un malaise, ce qui a été rapidement constaté par les intervenants.

LES SIGNALEMENTS ASSOCIÉS AU PROGRAMME APPARAISSENT PERTINENTS

En outre, une majorité des signalements effectués sont retenus, ce qui semble une indication que les intervenants animateurs fournissent l'information pertinente et suffisamment documentée pour les centres jeunesse. Ce constat est aussi confirmé par le fait que la majorité des signalements, pour lesquels une information supplémentaire était disponible, fut classifiée comme étant « faits fondés ». Pour la quasi-totalité de ceux-ci, toutefois, la sécurité et le développement de l'enfant ne furent pas considérés comme compromis. Cela signifie que l'enfant avait, en lui-même et parmi son entourage, suffisamment de ressources pour corriger la situation sans qu'il ne soit pris en charge par les centres jeunesse.

LES INTERVENANTS ANIMATEURS POSSÈDENT LES OUTILS ET L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES REQUIS POUR EFFECTUER ADÉQUATEMENT LES SIGNALEMENTS

Les situations, plus ou moins pertinentes, qui ressortent à la suite de la présentation du programme semblent bien filtrées, puisqu'un nombre très raisonnable de signalements ressort en fin d'exercice. Ce fait pourrait indiquer que les intervenants animateurs maîtrisent bien les tâches et les responsabilités en lien avec le programme et qu'ils ont les connaissances et les compétences requises pour composer avec des situations variées. D'ailleurs, l'évaluation d'implantation (Bourassa et Rousseau, 2004) avait soulevé que plusieurs jeunes révélaient vivre, lors des rencontres individuelles avec les intervenants animateurs, des situations relationnelles difficiles de nature abusive ou non. Ainsi, en plus des 24 signalements effectués cette année là, le programme avait donné lieu à 210 interventions ponctuelles et à 45 suivis réalisés auprès des jeunes. Le programme n'est donc pas qu'une occasion de signaler, c'est aussi un moyen de faire de l'identification de cas, au sens large, de jeunes en difficulté. Cette capacité à faire de l'identification de cas est un atout recherché pour un programme de prévention des abus, puisque selon la littérature dans le domaine, les caractéristiques quant à la durée, la fréquence, et la gravité des abus tendent à alourdir, en général, les conséquences chez les victimes. En termes de prévention secondaire, cela est un atout particulièrement intéressant.

Néanmoins, lorsque la situation le commande, en cas de doute, les intervenants animateurs semblent ne pas hésiter à faire appel aux intervenants des centres jeunesse pour mieux clarifier la situation, comme le dénotent les commentaires de ces derniers sur les demandes de consultations téléphoniques préalables aux signalements. La possibilité d'organiser des formations a aussi été

proposée, si certains besoins en la matière étaient pressentis par les intervenants animateurs des CSSS. Une volonté de collaborer et de mieux se concerter fut clairement manifestée à ce niveau par les informateurs des centres jeunesse.

En outre, les histoires de cas répertoriées ont révélé que le statut d'intervenant dans un CSSS fait en sorte qu'ils sont bien placés, dans le réseau de services de santé et de services sociaux, pour encadrer les interventions et les suivis survenant en lien avec à l'application du programme. Ils font partie d'une équipe et d'un réseau de services et n'hésitent pas à y faire appel. Également, leurs fonctions leur permettent d'avoir une connaissance relativement bonne des familles et des enfants en difficulté. Tout cela peut faire en sorte de favoriser une application adéquate du programme.

AUTRES CONSTATS DE L'ÉTUDE

D'autres résultats sont ressortis et, quoiqu'ils ne soient pas en lien avec les objectifs de l'évaluation, doivent être connus afin d'améliorer le contexte d'application du programme.

LE PROGRAMME N'EST PAS CONNU SUFFISAMMENT PAR LES PERSONNES CONCERNÉES DES CENTRES JEUNESSE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CJCA)

Quoique le programme soit donné dans toutes les écoles publiques de la région, depuis l'année scolaire 2001-2002, les intervenants des centres jeunesse rapportent ne pas le connaître de façon satisfaisante. En fait, selon l'information recueillie, les contacts et les renseignements offerts au personnel de la DPJ relèvent du contexte ou d'initiatives personnelles des intervenants animateurs de certains CLSC et se résument le plus souvent à de simples allusions au programme et à l'information sur son horaire d'application.

Une recommandation découlant de cette étude est donc de pallier à ce manque en prenant des mesures pour y remédier. Quelques suggestions ont été faites par les informateurs des centres jeunesse, notamment : 1) effectuer une tournée d'information auprès des équipes de la DPJ attirées à la réception, au traitement et à l'évaluation des signalements; 2) fournir l'horaire de présentation du programme à ces équipes ainsi que la liste des intervenants qui dispensent le programme; 3) donner un nom simple et court au programme pour faciliter l'ancrage de l'information qui y est associée et, finalement, 4) mettre à la disposition des équipes le contenu écrit du programme ainsi que les résultats des diverses phases d'évaluation réalisées.

D'autres actions furent aussi suggérées afin de développer une collaboration plus grande entre les intervenants des centres jeunesse et les intervenants animateurs, par exemple, effectuer une tournée de sensibilisation des milieux scolaires en commun et offrir de la formation aux intervenants animateurs afin qu'ils puissent accomplir encore plus facilement et efficacement leurs signalements.

EN CONCLUSION...

Cette troisième phase évaluative du *Programme de prévention des abus pour les élèves de première année du deuxième cycle du primaire* a permis de dégager quelques constats. En fait, le programme apparaît avoir un impact sur l'identification de cas d'abus qui est minime et quasi imperceptible dans la somme de tous les autres signalements faits à la DPJ. Les signalements qu'il provoque apparaissent cependant pertinents et sont généralement retenus. En outre, le programme ne semble pas générer de phénomène perturbateur, en termes de vagues de signalements, ni de fausses allégations. En effet, contrairement à d'autres programmes identifiés dans la littérature en raison de l'émoi qu'ils créent, en termes de signalements, dans la communauté lors de leur passage, le programme développé et appliqué dans la région de la Chaudière-Appalaches ne semble pas accuser cette influence suggestive.

Un autre constat ressorti est le fait que le programme n'est pas connu suffisamment par les intervenants des centres jeunesse impliqués dans la réception, le traitement et l'évaluation des signalements, et ce, malgré plus de quatre années d'existence. Ce résultat est peut-être le corollaire de ceux précédemment cités : un programme ne créant pas de problèmes n'attire que peu l'attention. Toutefois, étant donné la pertinence d'un tel programme pour les services des centres jeunesse, c'est quelque peu surprenant. Les responsables de l'application du programme, tant au niveau régional que local, devraient veiller à améliorer cette situation, jugée insatisfaisante d'ailleurs, par les informateurs des centres jeunesse.

Une avenue d'amélioration proposée serait de bonifier la connaissance du programme par les intervenants attirés à la gestion des signalements ainsi que les liens de collaboration en général entre les intervenants des CSSS et ceux des centres jeunesse, de façon systématique, et à la grandeur de la région. Cela permettrait d'atteindre un niveau plus satisfaisant et uniforme d'information sur les réalités vécues de part et d'autres. La capacité des intervenants des centres jeunesse à faire des liens entre le programme et les signalements à traiter serait plus grande et leur compréhension des effets du programme plus riche. Ce qui, en plus d'être positif en soi, ouvre aussi la porte à la réalisation d'études plus approfondies sur les liens entre le programme et les signalements reçus par les centres jeunesse. D'ailleurs, les informateurs des centres jeunesse se sont montrés intéressés à collaborer à une étude ultérieure, si celle-ci s'avérait pertinente.

Cette évaluation vient compléter les résultats des deux phases évaluatives précédentes. Selon les résultats de celles-ci, il s'agit d'un programme développé en concordance avec les éléments considérés favorables dans la littérature, s'implantant bien dans la région, permettant d'augmenter les connaissances reliées aux abus chez les élèves et, finalement, ne provoquant pas d'effets négatifs sur les sentiments et les comportements des élèves.

Malgré les quelques limites inhérentes à cette troisième phase évaluative, celle-ci permet, quant à elle, de conclure que ce programme ne provoque pas d'effets pervers reliés aux signalements effectués vers les centres jeunesse. Au contraire, les résultats obtenus semblent plutôt orienter la conclusion vers celle d'un programme appliqué avec nuance et doigté dans les écoles de la région de la Chaudière-Appalaches.

- BOURASSA, A., et J. ROUSSEAU. *Évaluation du programme de prévention des abus dans les classes de troisième année en Chaudière-Appalaches*, Sainte-Marie, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Direction de santé publique, Surveillance/recherche/évaluation, 2004, 141 p.
- CLÉMENT, M.-E., C. BOUCHARD, M. JETTE ET S. LATERRIERE (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec*, Collection la santé et le bien-être, Institut de la Statistique du Québec, 117p.
- COUTURE, M. *Lettre d'intention présentée dans le cadre du programme de subventions en santé publique pour le projet d'évaluation des effets du programme de prévention des abus auprès des enfants de première année du deuxième cycle du primaire*, Sainte-Marie, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Direction de santé publique, 2004, 9 p.
- COUTURE, M. (2002). *Programme de prévention des abus pour les élèves de première année du deuxième cycle du primaire, Guide à l'intention des intervenants*, (version préliminaire à l'intégration dans la réforme de l'éducation), Sainte-Marie, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Direction de la santé publique, de la planification et de l'évaluation, s. p.
- FAFARD, A., et J. ROUSSEAU. *Présentation du projet Évaluation des effets du Programme de prévention des abus sur les signalements effectués au Directeur de la protection de la jeunesse pour le Programme de subventions en santé publique*, Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches, Direction de santé publique, 2005, 6 p.
- HEBERT M., et C. TREMBLAY (2000). « La prévention de l'agression sexuelle à l'égard des enfants », dans *Prévention des problèmes d'adaptation chez les enfants et les adolescents – Problèmes internalisés*, tome 1, Sainte-Foy, Les presses de l'Université du Québec, p. 429-484.
- KNOTT, T., N. TROCME ET N. BALA (2004). *Les fausses allégations de violence et de négligence*. Feuillelet d'information CEPB #13F. Toronto, Ontario, Canada : Faculty of Social Work, University of Toronto. Téléchargé le 13 septembre 2004 de <http://www.cecw-cepb.ca/DocsFra/FalseAllegs13F.pdf>
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (2005). *L'effectif scolaire à temps plein et à temps partiel du secteur des jeunes (2000-2001 à 2004-2005) tableau 04*, [En ligne]. www.mels.gouv.qc.ca/stat/stat_det/pps_eff.htm (Page consultée le 14 décembre 2005)
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2001). *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, La Direction des communications du ministère de la Santé et des Services sociaux, Gouvernement du Québec, 90 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2003). *Programme national de santé publique 2003-2012*, ministère de la Santé et des Services sociaux, La direction générale de la santé publique, Gouvernement du Québec, 133 p.
- MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (2004). *Les agressions sexuelles : Statistiques 2002*, Direction de communications, 73 p.

- ROUSSEAU, J. *Évaluation des effets du programme de prévention des abus en Chaudière-Appalaches : deuxième phase*, Sainte-Marie, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, Direction de santé publique, 2005, 107p.
- TOURIGNY, M., et C. LAVERGNE (1995). « Ampleur, facteurs de risque et stratégies de prévention », dans *Actes du Colloque en santé publique : La prévention de la négligence et de la violence à l'endroit des enfants et des adolescents : une priorité au Québec*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, p. 197-225.
- VAN GIJSEGHEM, H., et E. FOROUZAN, (1999). « La prévention en matière d'abus sexuel : pistes et dérives », dans *US et ABUS de la mise en mot en matière d'abus sexuel*, p. 97-119.
- VAN GIJSEGHEM, H., et E. FOROUZAN, (1999). « Situations délicates en matière de validation », dans *US et ABUS de la mise en mot en matière d'abus sexuel*, p. 63-94.

Annexe A

Grilles de collecte auprès des intervenants animateurs pour les signalements

Programme de prévention des abus : collecte auprès des intervenants animateurs
Signalements effectués par les intervenants animateurs

Année scolaire 2004-2005

	Date du signalement	École concernée (mun.)	Type d'abus (cocher la ou les cases correspondantes)				Retenu ou non?	Commentaires
			Physique	Psychologique	Sexuel	Négligence		
1			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
7			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
10			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
11			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
12			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

À votre connaissance, cette année, en cours ou suite au programme que vous avez dispensé dans les classes ...

... des élèves ont-ils parlé d'histoires d'abus qui ne se sont pas révélées fondées ou vous ont semblé farfelues?

- Oui
 Non

Si oui, combien d'élèves _____

GRILLE A

Programme de prévention des abus : collecte auprès des intervenants animateurs
Signalements effectués par d'autres personnes

Année scolaire 2004-2005

	Date du signalement	Qui a fait le signalement?	École concernée (mun.)	Type d'abus (cocher la ou les cases correspondantes)				Retenu ou non?
				Physique	Psychologique	Sexuel	Négligence	
1				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	
2				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	
3				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	
4				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	
5				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	
6				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	
7				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	
8				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	
9				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	
10				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Intrafamilial Extrafamilial	<input type="checkbox"/>	

Commentaires:

GRILLE B

Annexe B

Grille de collecte auprès des intervenants animateurs pour les périodes d'implantation

Programme de prévention des abus : collecte auprès des intervenants animateurs
Moment de dispensation du programme

Année scolaire 2004-2005

Écoles concernées	Municipalités	Date de début du programme	Date de fin du programme	Commentaires

GRILLE C

Annexe C

Regroupement des municipalités par période de présentation du programme

Regroupement de municipalités	MRC	Code Mun actuel	Code municipal avant fusion	Période AVANT	Période PENDANT	Période APRÈS
1				1er juin 2004 au 30 septembre 2004	1er octobre 2004 au 31 janvier 2005	1er février 2005 au 31 mai 2005
St-Hénédine	Nouvelle-Beauce	26040				
St-Elzéar	Nouvelle-Beauce	26022				
Frampton	Nouvelle-Beauce	26005				
St-Zacharie	Etchemins	28005				
St-Nérée	Bellechasse	19045				
Ste-Claire	Bellechasse	19055				
Armagh	Bellechasse	19037				
Montmagny	Montmagny	18050				
St-François	Montmagny	18060				
Berthier	Montmagny	18065				
St-Cyrille	L'Islet	17045				
L'Islet	L'Islet	17078				
Lévis (Notre-Dame)	Desjardins	24020				
St-Eugène	L'Islet	17050				

Regroupement de municipalités	MRC	Code Mun	Code municipal avant fusion	Période AVANT	Période PENDANT	Période APRÈS
2				1er juillet 2004 au 31 octobre 2004	1er novembre 2004 au 28 février 2005	1er mars 2005 au 30 juin 2005
Leclerville	Lotbinière	33123				
Lotbinière	Lotbinière	33115				
St-Agathe	Lotbinière	33017				
St-Joseph	Beauce-Centre	27043				
St-Odilon	Beauce-Centre	27035				
St-Victor	Beauce-Centre	27008				
St-Frédéric	Beauce-Centre	27065				
St-Jules	Beauce-Centre	27055				
Beauceville	Beauce-Centre	27028				
St-Simon-Les-Mines	Beauce-Sartigan	29125				
St-Alfred	Beauce-Centre	27015				
Scott	Nouvelle-Beauce	26048				
St-Bernard	Nouvelle-Beauce	26055				
Ste-Marguerite	Nouvelle-Beauce	26035				
St-Luc	Les Etchemins	28060				
Ste-Justine	Les Etchemins	28045				
Lac Etchemins	Les Etchemins	28053				
St-Louis de Gonzague	Les Etchemins	28035				
Ste-Rose	Les Etchemins	28030				
St-Michel	Bellechasse	19110				
St-Gervais	Bellechasse	19075				
St-Damien	Bellechasse	19030				
Lévis (Charles-Rodrigue, Du Ruisseau)	Desjardins	24020				
Tourville	L'Islet	17035				
St-Omer	L'Islet	17005				
St-Pamphile (1er groupe)	L'Islet	17010				
Ste-Perpétue	L'Islet	17030				

Regroupement de municipalités	MRC	Code Mun	Code municipal avant fusion	Période AVANT	Période PENDANT	Période APRÈS
3				1er août 2004 au 30 novembre 2004	1er décembre 2004 au 31 mars 2005	1er avril 2005 au 31 juillet 2005
St-Gilles	Lotbinière	33035				
St-Adalbert	L'Islet	17015				

Regroupement de municipalités	MRC	Code Mun	Code municipal avant fusion	Période AVANT	Période PENDANT	Période APRÈS
4				1er septembre 2004 au 31 décembre 2004	1er janvier 2005 au 30 avril 2005	1er mai 2005 au 31 août 2005
Disraéli	Amiante	31015 et 31020				
St-Fortunat	Amiante	31030				
St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	Amiante	31025				
St-Praxède	Amiante	31050				
Adstock	Amiante	31056				
Robertsonville	Amiante	31084	31115			
Black Lake	Amiante	31084	31085			
St-Adrien d'Irlande	Amiante	31095				
Irlande	Amiante	31040				
Kinnear Mills	Amiante	31105				
Thetford	Amiante	31084				
St-Apollinaire	Lotbinière	33090				
Val-Alain	Lotbinière	33070				
St- Patrice de Beauvillage	Lotbinière	33025				
La Guadeloupe	Beauce-Sartigan	29030				
St-Évariste	Beauce-Sartigan	29025				
St-Benoît Labre	Beauce-Sartigan	29100				
Notre-Dame des Pins	Beauce-Sartigan	29120				

Regroupement de municipalités	MRC	Code Mun	Code municipal avant fusion	Période AVANT 1er septembre 2004 au 31 décembre 2004	Période PENDANT 1er janvier 2005 au 30 avril 2005	Période APRÈS 1er mai 2005 au 31 août 2005
4 (suite)						
St-Jean de la lande	Beauce-Sartigan	29073	29090			
St-Côme de Ilnière	Beauce-Sartigan	29057				
St-Gédéon	Beauce-Sartigan	29013				
St-Théophile	Beauce-Sartigan	29005				
St-Honoré de Shenley	Beauce-Sartigan	29038				
St-Hilaire	Beauce-Sartigan	29020				
St-Georges	Beauce-Sartigan	29073				
St-Phillibert	Beauce-Sartigan	29065				
St-Anges	Nouvelle-Beauce	26010				
St-Sévérin	Beauce-Centre	27070				
Vallée-Jonction	Nouvelle-Beauce	26015				
St Nicolas: Odyssée, Martinière, Clair Soleil. St-Laurent	Chutes-Chaudières	25213	25043			
St-Lambert	Chutes-Chaudières	25213	25005			
St-Étienne (Caravelle, Plein Soleil)	Chutes-Chaudières	25213	25010			
St-Rédempteur	Chutes-Chaudières	25213	25035			
Breakeyville	Chutes-Chaudières	25213	25015			
Charny	Chutes-Chaudières	25213	25030			
St-Romuald	Chutes-Chaudières	25213	25025			
Lévis (St-Joseph, St-Dominique)	Desjardins	25213	24015 (St- Joseph) 24020 (Lévis)			
St-Roch	L'Islet	17065				
St-Damase	L'Islet	17040				
St-Aubert	L'Islet	17055				
St-Jean-Port-Joli	L'Islet	17070				

Regroupement de municipalités	MRC	Code Mun	Code municipal avant fusion	Période AVANT	Période PENDANT	Période APRÈS
5				1er octobre 2004 au 31 janvier 2005	1er février 2005 au 31 mai 2005	1er juin 2005 au 30 septembre 2005
Joly	Lotbinière	33115				
St-Flavien	Lotbinière	33052				
Dosquet	Lotbinière	33040				
St-Agapit	Lotbinière	33045				
St-Antoine	Lotbinière	33095				
Ste-Croix	Lotbinière	33102				
Tring Jonction	Beauce-Centre	27060				
St-Prosper	Les Etchemins	28020				
St-Malachie	Bellechasse	19025				
St-Nazaire de Dorchester	Bellechasse	19015				
St-Henri	Bellechasse	19068	24005			
St-Raphaël	Bellechasse	19082				
St-Marcel	L'Islet	17020				
Ste-Louise	L'Islet	17060				

Regroupement de municipalités	MRC	Code Mun	Code municipal avant fusion	Période AVANT	Période PENDANT	Période APRÈS
6				1er novembre 2004 à 28 février 2005	1er mars 2005 au 30 juin 2005	1 juillet 2005 au 31 octobre 2005
Beaulac-Garthby	Amiante	31008				
Pontbriand	Amiante	31084	31110			
St-Jean-de-Bréboeuf	Amiante	31100				
Sacré-Cœur-de-Jésus	Amiante	31130				
East Broughton	Amiante	31122				
Coleraine	Amiante	31045				
St-Julien	Amiante	31035				
St-Sylvestre	Lotbinière	33007				
Issoudun	Lotbinière	33085				
Laurier	Lotbinière	33060				
St-Narcisse	Lotbinière	33030				
St-Ephrem	Beauce-Sartigan	29112				
St-René	Beauce-Sartigan	29050				
St-Martin	Beauce-Sartigan	29045				
Ste-Marie	Nouvelle-Beauce	26030				
St-Lazare	Bellechasse	19050				
St-Anselme	Bellechasse	19062				
St-Jean-Chrysotome (5 écoles)	Chutes-Chaudières	25213	25020			
Ste-Félicité	L'Islet	17025				

Regroupement de municipalités	MRC	Code Mun	Code municipal avant fusion	Période AVANT	Période PENDANT	Période APRÈS
7				1er décembre 2004 au 31 mars 2005	1er avril 2005 au 31 juillet 2005	1er août 2005 au 30 novembre 2005
St-Jacques de Leeds	Amiante	31140				
St-Pierre-de-Broughton	Amiante	31135				
Beaumont	Bellechasse	19105				
Pintendre	Desjardins	???				
Lévis (Auberivière)	Desjardins	24020				

Regroupement de municipalités	MRC	Code Mun	Code municipal avant fusion	Période AVANT	Période PENDANT	Période APRÈS
8				1er janvier 2005 au 31 avril 2005	1er mai 2005 au 31 août 2005	1er septembre 2005 au 31 décembre 2005
Ste-Clotilde	Amiante	31060				
St-Isidore	Nouvelle-Beauce	26063				
Lévis (Desjardins)	Desjardins	24020				

Grille d'entrevue
auprès des intervenants des Centres jeunesseGrille entrevue auprès de certains intervenants des Cj impliqués
dans le traitement des situations signalées

Objectifs généraux (à mentionner aux interviewés) :

- 1 Examiner l'influence du programme sur les signalements reçus au DPJ
- 2 Examiner le rôle possible en tant que facteur « suggestif » dans la formulation de fausses allégations d'abus (ou de faits non fondés).

Introduction (à mentionner aux interviewés):

J'ai à vous poser quelques questions clés portant sur les impacts du programme dont vous pouvez avoir pris connaissance dans le cadre de votre travail. Il y a également d'autres questions plus spécifiques sur des changements survenus quant aux nombre et à la nature des signalements survenus au cours des dernières années. Il peut vous être difficile de répondre à ces questions, n'en soyez pas mal-à-l'aise. Votre appréciation de ces changements est intéressante pour nous, mais nous faisons également des vérifications spécifiques avec des bases de données de la DPJ.

Questions de clarifications préliminaires :

1. Pouvez-vous m'expliquer en quoi consiste votre travail en relation avec les signalements effectués à la DPJ?
2. Depuis combien de temps occupez-vous ces fonctions?
3. Avant, étiez-vous impliqués aussi dans le traitement des signalements aussi?
4. Quel territoire votre bureau dessert-il ?
5. Est-ce que vous connaissez le programme de prévention des abus dispensé dans les classes de 3^{ème} année?
 - a) Si oui, qu'en savez-vous exactement?
 - b) Si oui, comment l'avez-vous connu?

Informations complémentaires à livrer sur le programme si nécessaire.

- 1 Le programme de prévention des abus est implanté depuis l'année scolaire 2001-2002 est donc actuellement à sa cinquième année d'implantation
- 2 Est dispensé pratiquement dans toutes les classes de 3^{ème} année de la région
- 3 Vise la prévention des abus psychologiques, physiques et sexuels
- 4 Est dispensé par période de 50 minutes à la fois pendant 5 semaines consécutives
- 5 Comporte aussi des rencontres individuelles : les intervenants qui dispensent le programme rencontrent les élèves qui manifestent certains besoins
- 6 Les enfants peuvent parler de leurs difficultés, questionnements ou inquiétudes, ce qui donne lieu à des interventions ponctuelles, des suivis et parfois des signalements.
- 7 Au cours de l'année scolaire passée (2004-2005), 25 situations d'abus potentiel d'enfants auraient été signalées par les intervenants-animateurs du programme et parfois par les intervenants du milieu scolaire.
- 8 Attention, il ne faut pas confondre le programme de prévention des abus régional que nous parlons ici avec le programme ESPACE qui effectue aussi de la prévention dans quelques écoles, mais selon des modalités différentes.

Clarification à mentionner quant à l'implantation du programme pour
l'année scolaire 2004-2005 :

- 9 Les signalements associés au programme que nous avons répertoriés se font pendant le programme ou peu après, cela peut parfois aller jusqu'à 2 mois.
- 10 Par contre, nous ne pouvons répertorier, par l'intermédiaire des intervenants qui dispensent le programme, tous les signalements qui furent réalisés à court terme suite au programme.
- 11 Également, les effets du programme peuvent se faire sentir aussi beaucoup plus tard, ce que nous ne pouvons identifier.
- 12 Dans notre démarche, nous sommes à effectuer une analyse des signalements chez les 8-9 ans au cours de l'année en fonction des territoires et des moments de dispensation du programme.
- 13 Nous regardons aussi la fluctuation des taux annuels de signalements chez les 8-9 ans en comparant les années avant l'implantation du programme aux années de dispensation du programme.

Questions portant sur les effets potentiels à investiguer :

6. Depuis que le programme est implanté (2001-2002), avez-vous observé-vous un effet quelconque sur votre travail?

Si oui, qu'est-ce qui change au juste?

Peu importe la réponse, continuez l'investigation avec les différentes suivantes.

D'après ce que vous constatez dans le cadre de votre travail depuis les trois dernières années....

7. Y a-t-il une augmentation du nombre d'abus signalés pour les 8-9 ans?
Précisez. Quantifiez SVP.
8. Y a-t-il une augmentation du nombre d'abus signalés pour les 10-11-12 ans?
Précisez. Quantifiez SVP.
9. Fait-on référence au programme lorsque vous investiguez les situations?
Précisez. Quantifiez SVP.
10. Les jeunes ont-ils plus tendance à se confier, à révéler de façon intentionnelle et directe qu'ils vivent un abus?
Précisez. Quantifiez SVP.
11. Avez-vous plus de signalements ou de demandes des gens des milieux scolaire ou des milieux des CSSS?
Précisez. Quantifiez SVP.
12. Les jeunes semblent-ils subir moins longtemps une situation d'abus avant de la révéler ? Précisez. Quantifiez SVP.
13. Y a-t-il plus de situations d'abus qui se révèlent non fondées, qui semblent être de fausses allégations?
Précisez. Quantifiez SVP.

a) En général:

b) En lien avec le programme

Questions ajoutées suite au pré-test :

14. Est-ce que ce serait approprié que vous et votre équipe connaissiez mieux ce programme dispensé sur votre territoire?
15. Pensez-vous que vous devriez être informés lorsque le programme est dispensé?

Questions finales

16. Globalement, **d'après ce que vous constatez dans le cadre de votre travail**, le programme semble-t-il avoir un certain impact? Expliquez.
17. Avez-vous d'autres commentaires à faire par rapport à ce sujet?
18. Y a-t-il d'autres personnes à qui nous devrions parler, selon vous, pour mieux cerner les effets du programme sur le travail du CJ?

Merci beaucoup de votre collaboration!

Entrevue téléphonique auprès de certains intervenants animateurs
du programme de prévention des abus

Objet : Les situations identifiées comme de fausses allégations survenues au cours de l'année scolaire 2004-2005.

Objectif : Examiner le rôle possible du programme en tant que facteur « suggestif » dans la formulation de fausses allégations d'abus.

Questions :

1. Comment avez-vous été informé de cette situation?

Témoin direct ou non?
Fiabilité des informations
Bon informateur?
Quand cela est-il arrivé?

2. Qu'a fait ou dit l'enfant exactement?

À qui l'histoire d'abus a-t-elle été racontée?
Qu'est-ce que cette histoire au juste?
Quelles émotions semblait vivre l'enfant?

3. Qui a été mis au courant de cette situation et de quelle façon?

Famille de l'enfant
Intervenants divers du milieu scolaire

4. Comment l'environnement de l'enfant a-t-il réagi à cette situation?

Famille de l'enfant
Intervenants divers du milieu scolaire
Signalements effectués
Émotions, dommages impliqués

5. Quel type d'enfant est-ce?

Personnalité
Antécédents de réactions dysfonctionnelles
Milieu familial
Vécu antérieur difficile

6. Comment cette situation a-t-elle été résolue?

Par qui?
Comment?
L'enfant a-t-il réalisé ou avoué que son histoire n'était pas réelle?
Tout est-il rentré dans l'ordre ensuite? Rapidement ou non?

7. Qu'est-ce qui a suscité cette situation selon vous? Expliquez.

8. Croyez-vous que certaines actions pourraient être prises pour prévenir ce type de situation?

Si oui, quelles pourraient-elles être?

9. Croyez-vous que certaines actions pourraient être prises pour en minimiser les conséquences?

Si oui, quelles pourraient-elles être?

Effectifs de population et taux de signalements retenus pour les 8 et 9 ans (art. 38B et 38GP, 38GS)
Chaudière-Appalaches, 2005

Année	Âge	Effectifs totaux	Nb signalements retenus dans l'année scolaire	Taux brut pour l'année scolaire	Taux moyens par période de 3 années scolaires
1997-1998		8	4 845	15	
1997-1998		9	4 886	27	
1997-1998	8-9 ans	9 731	42	4,3	1997-2000
1998-1999		8	5 432	27	avant
1998-1999		9	4 897	24	
1998-1999	8-9 ans	10 329	51	4,9	
1999-2000		8	5 310	22	
1999-2000		9	5 403	20	
1999-2000	8-9 ans	10 713	42	3,9	
2000-2001		8	5 063	35	
2000-2001		9	5 318	20	
2000-2001	8-9 ans	10 381	55	5,3	
2001-2002		8	4 823	28	
2001-2002		9	5 063	22	
2001-2002	8-9 ans	9 886	50	5,1	2001-2004
2002-2003		8	4 540	21	après
2002-2003		9	4 811	11	
2002-2003	8-9 ans	9 351	32	3,4	
2003-2004		8	4 505	18	
2003-2004		9	4 534	19	
2003-2004	8-9 ans	9 039	37	4,1 *	

Source : Numérateur : Bases des CJ, dénominateur : MELS : Site internet et Chantal Morin

Production : ADRLSSS, Direction de santé publique, Évaluation, 2005

* Pour le nombre de signalements de l'année 2003-2004, le total a été estimé par les données de la banque financière fermée 2003-2004 se terminant à la fin mars 2005, ainsi que par les données provisoires de la banque 2004-2005 pour les mois d'avril à août 2005.

J'ai le DROIT
de RÉVÉLER
un SECRET
MALHEUREUX.



J'ai le DROIT
de ME SENTIR BIEN.

Production du
Service
en surveillance/recherche/évaluation
de la Direction de santé publique
et de l'évaluation

février 2006

Le document
peut être consulté
en ligne à www.rssss12.gouv.qc.ca

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux

Québec 
Chaudière-
Appalaches